



# Nancy,

2020 | RAPPORT  
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



## Édito

Chères Nancéiennes, chers Nancéiens.

Bis repetita ! Comme elle l'avait fait en 2018, l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers souligne dans son rapport 2019 la qualité de la gestion financière de la Ville de Nancy. Sur la période 2013 - 2018, notre ville n'apparaît même plus dans le classement des 50 grandes villes de France ayant augmenté leurs taux de taxes foncières. Et pour cause ! A Nancy, ils n'ont pas bougé d'un iota, malgré la tempête budgétaire imposée par l'État entre 2012 et 2017. Quand on sait que depuis 10 ans la fiscalité foncière s'est envolée partout en France (+55% à Nantes, 52% à Nice, 42% à Metz...), il faut se réjouir sincèrement de cette gestion car elle protège votre pouvoir d'achat.

Ce rapport d'orientation budgétaire, chers habitants, est le dernier de la période 2014-2020. Il est l'occasion, comme les précédents, de montrer notre fidélité aux engagements pris. Alors, que faut-il retenir de l'année qui se prépare ?

**D'abord, le respect de la parole donnée.**

Nous l'avons dit, nous l'avons fait : pas de hausse des taux d'impôts, une dette stabilisée et une enveloppe d'investissement de 100 M€ pour développer et protéger Nancy. Notre proposition de budget 2020 prolonge cette séquence, en portant notre niveau d'épargne brute à un niveau historique. Il faut remercier ici l'ensemble des agents municipaux qui ont assumé cet effort, monté les opérations, rendu un service public de grande qualité dans un contexte très agité, marqué par de nouveaux besoins en matière de sécurité et des réformes territoriales nombreuses.

**Ensuite, que nous avons travaillé chaque année pour préparer l'avenir, sans changer de cap, avec des priorités claires.** Ainsi, en 2020, l'attractivité, l'éducation, la sécurité, la culture et la cohésion sociale feront l'objet d'opérations d'ampleur comme l'ouverture de la nouvelle

pépinière culturelle et créative sur les Rives de Meurthe (L'Octroi), le passage en 5 étoiles du Grand Hôtel de la Reine, la livraison de la Villa Majorelle, le début des travaux sur le Palais des Ducs de Lorraine, la finalisation du gymnase du Placieux ou encore une enveloppe de plus de deux millions d'euros pour la modernisation de nos écoles.

**Enfin, que la transition écologique, que nous avons prise à bras le corps à partir de la fin 2017, va continuer de se dérouler dans tous les quartiers en actes concrets, qui transforment progressivement Nancy.**

En 2020, nous proposons de créer de nouveaux îlots de fraîcheurs pour combattre les canicules (plantation d'arbres, végétalisation des façades, installation de fontaines et de brumisateurs...). D'accélérer les aménagements cyclables avec la Métropole du Grand Nancy, qui a doublé son enveloppe d'investissement dédiée au vélo. De finaliser l'aménagement de la Place de la Croix de Bourgogne et le renouvellement du parc de véhicules municipaux en énergie propre. De déployer le Plan Marche, avec de nouveaux bancs adaptés, la création de parcours en ville, l'embellissement de l'espace public. Et de poursuivre les travaux pour rafraîchir les écoles : jardins, isolation, changement d'enrobés...

Ce rapport d'orientation budgétaire, qui conduira au vote du budget en décembre prochain, permet d'ouvrir un débat clair sur les choix de notre majorité, au service des Nancéiens. Des choix marqués du sceau de l'ambition, de la solidarité, de la responsabilité.

L'Adjoint en charge  
des finances



Le Maire de Nancy





## L'ÉCONOMIE MONDIALE S'ESSOUFLE DANS UN CONTEXTE DE TENSIONS COMMERCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Un climat d'incertitude qui affaiblit la croissance mondiale

Croissance européenne : la prudence reste de mise et l'économie allemande fléchit

Une croissance française qui marque le pas alors que la baisse du chômage se poursuit

6/11

## LA CONSOLIDATION DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COLLECTIVITÉS MAIS DES PERSPECTIVES INCERTAINES DANS UN CONTEXTE DE RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

Une épargne dynamisée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec l'État

Un investissement largement freiné, sur le mandat, par la contribution au redressement des finances publiques

Les incertitudes demeurent autour de la réforme de la fiscalité locale

12/15





## LE BUDGET 2020 : LA TENUE DES ENGAGEMENTS DU PROJET DE VILLE DANS LE RESPECT DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DU MANDAT ET LA POURSUITE DES ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Une stratégie financière du mandat conforme aux objectifs désormais en phase avec la transition écologique**

Les engagements tenus du pacte financier du mandat

Une situation budgétaire saine et propice à l'investissement

Après la réalisation du projet de Ville, un budget ouvre la voie de la démarche de transition écologique

### Le scénario budgétaire 2020

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Fiscalité et dette stable  
et préservation de l'épargne pour investir

La répartition par masse budgétaire

### LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Attractivité et Rayonnement

Qualité du cadre de vie

Épanouissement des familles et accompagnement

Gestion durable et responsable de l'administration

16/26



28/66



# L'ÉCONOMIE MONDIALE S'ESSOUFLE DANS UN CONTEXTE DE TENSIONS COMMERCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Dans ses dernières prévisions, le Fonds Monétaire International (FMI) confirme un affaiblissement de la croissance mondiale. Cette situation s'explique essentiellement par des tensions commerciales importantes entre la Chine et les États-Unis, les incertitudes liées à un éventuel Brexit sans accord et les conséquences des effets du dérèglement climatique insuffisamment pris au sérieux par la plupart des économies du monde.

En ce qui concerne la zone Euro, les différentes institutions, au premier rang duquel la Commission européenne, table sur une croissance relativement faible, l'Allemagne ne jouant plus son rôle de moteur de l'économie européenne et l'Italie étant confronté au poids de sa dette.

En France, la croissance reste poussive et les mesures gouvernementales annoncées au printemps après le Grand Débat présentent un risque vis-à-vis de la trajectoire du déficit public. Néanmoins, l'horizon semble s'éclaircir sur le front de l'emploi.

## Un climat d'incertitude qui affaiblit la croissance mondiale

Le Fonds monétaire international (FMI) a abaissé ses prévisions de croissance mondiale dans son analyse publié le 23 juillet dernier. Selon l'institution, la principale cause de cette révision est la décélération des échanges commerciaux et une aggravation des tensions géopolitiques.



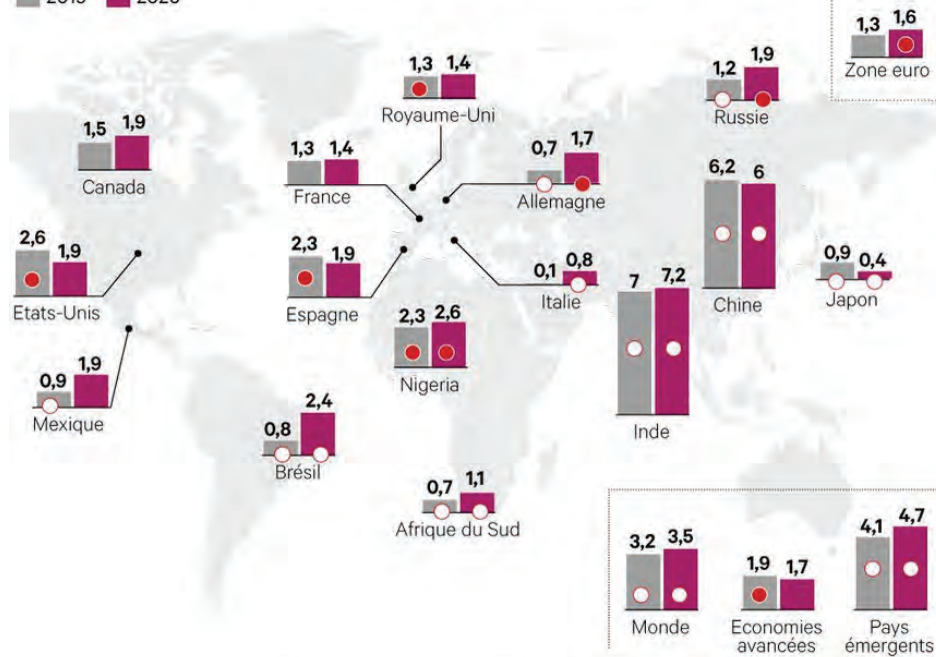
Ainsi, la hausse du PIB mondial devrait atteindre 3,2% en 2019 et 3,5% en 2020, soit 0,1 point de moins sur chacune des deux années par rapport aux prévisions d'avril. Si ces prévisions devaient être confirmées, il s'agirait alors de la plus faible croissance de l'économie mondiale depuis la crise de 2009.

## Les dernières prévisions de croissance du FMI (source FMI / Infographie Les Echos)

### Les prévisions de croissance pour 2019 et 2020

En % (révision des estimations avril 2019/juillet 2019 ● En hausse ○ En baisse)

■ 2019 ■ 2020



est nécessaire afin de freiner la forte dépendance à l'égard de la dette», expliquent les auteurs des projections.

Pour résister aux chocs extérieurs, le gouvernement chinois a prévu des mesures de relance pour soutenir l'activité. La croissance du géant asiatique devrait atteindre 6,2 % en 2019 et 6 % en 2020, soit 0,1 point de pourcentage en moins que les projections du printemps.

Le FMI prévoit qu'à long terme, l'ensemble de l'économie mondiale devrait pâtir des tensions douanières. En effet, la croissance des échanges commerciaux n'était que de 0,5 % au premier trimestre et ne devrait pas dépasser les 2,5 % en 2019, contre 5,5 % en 2017. Selon Gita Gopinath, chef économiste du Fonds, cette situation de repli est «*auto-infligée*» dans la mesure où elle est induite par les décisions des dirigeants de différents pays : «*Il est urgent notamment de réduire les tensions commerciales et technologiques, ainsi que de lever promptement l'incertitude entourant les accords commerciaux (notamment entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et la zone de libre-échange qui englobe le Canada, les États-Unis et le Mexique)*». Ce climat d'incertitude pousse les entreprises à différer leurs investissements.

Du côté de l'Inde, les prévisions ont également été revues à la baisse. L'organisation internationale prévoit une croissance de 7 % en 2019 et 7,2 % en 2020 contre 7,3 % et 7,5 % précédemment du fait d'une détérioration de la demande intérieure. Cela étant l'Inde devrait afficher le taux de croissance le plus élevé des grandes économies de la planète en 2019 et 2020.

Seule bonne nouvelle, la prévision de croissance aux États-Unis a été rehaussée de 0,3 point, à +2,6 %, pour intégrer la performance plus forte que prévu de l'économie américaine au premier trimestre. La progression du PIB devrait toutefois se tasser à +1,9 % en 2020 lorsque les mesures de relance budgétaire se dissiperont.

Dans le détail, ce sont les pays émergents qui affichent les reculs les plus marqués. Le Fonds a prévu un PIB de +4,1 % en 2019 et +4,7 % en 2020 (contre +4,4 % et +4,8 % en avril dernier).

Les pays d'Amérique latine sont particulièrement touchés. Les incertitudes concernant d'importantes réformes structurelles, notamment celle des retraites au Brésil, freinent les investissements. Le taux de croissance en Amérique latine ne devrait pas dépasser les 0,6 % en 2019, plombé par la crise au Venezuela.

En Asie, la baisse des prévisions de croissance s'explique essentiellement par les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. Ces derniers ont relevé, en mai dernier, leurs taxes de 10 à 25 % sur 200 milliards de dollars de biens importés chaque année de Chine. Ils ont, par ailleurs, imposé des restrictions sur les entreprises américaines qui travaillent avec les géants chinois des télécommunications. En réponse, Pékin a augmenté ses droits de douane sur 60 millions de dollars de produits importés des États-Unis.

«*En Chine, les effets négatifs de l'escalade des droits de douane et de l'affaiblissement de la demande extérieure ont accentué la pression sur une économie déjà plongée dans un ralentissement structurel et souffrant du durcissement de la réglementation qui*

En plus des tensions commerciales, le FMI pointe du doigt les risques sur l'économie liés au changement climatique : Ce dernier «*demeure une menace majeure pour la santé et les moyens de subsistance dans de nombreux pays, ainsi que pour l'activité économique mondiale. Les stratégies nationales d'atténuation ne recueillent pas un large soutien de la société dans certains pays*».

Ce constat est corroboré par les Nations Unis dans leur rapport annuel sur les perspectives de l'économie mondiale publié en janvier dernier : «*Les risques climatiques s'accroissent, la planète étant touchée par un nombre croissant de phénomènes météorologiques extrêmes. Ces six dernières années, plus de la moitié des phénomènes météorologiques extrêmes auraient été causés par les changements climatiques. Les chocs climatiques ont des conséquences tant pour les pays développés que pour les pays en développement, exposant d'importants groupes de population au risque d'être déplacés et endommageant fortement les infrastructures essentielles. Toutefois, le coût humain des catastrophes pèse lourdement sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Nombre de petits États insulaires en développement dans les Caraïbes, l'océan Indien et l'océan Pacifique sont particulièrement exposés aux risques climatiques, et notamment aux inondations, à l'aridité croissante, à l'érosion des plages et à l'épuisement des ressources d'eau douce. Les dégâts causés par les phénomènes climatiques aux infrastructures de transport essentielles, comme les ports et les aéroports, peuvent avoir des répercussions plus larges sur le commerce international et les perspectives de développement durable des pays les plus vulnérables. Les risques liés à la submersion marine des infrastructures côtières augmenteront considérablement quand le réchauffement de la planète atteindra 1,5°C, ce qui pourrait survenir dès les années 2030*».

## Croissance européenne : la prudence reste de mise et l'économie allemande fléchit

Dans cette même étude, le FMI estime que dans la zone euro, la croissance du PIB devrait atteindre 1,3 % en 2019 et 1,6 % en 2020, soit 0,1 point de plus que lors des précédentes prévisions.

Ces perspectives coïncident avec les dernières prévisions de la Commission européenne publiées en juillet. Selon cette dernière, la croissance du PIB de la zone euro devrait atteindre 1,2 % en 2019 et 1,4 % en 2020. Du côté de l'Union européenne, la Commission a maintenu ses projections pour les deux années (1,4 % et 1,6 %).

«*À la mi-année, l'économie européenne montre la résilience de la demande domestique, mais les activités d'exportation restent contenues. Toutes les économies de l'Union devraient encore connaître la croissance cette année et l'année prochaine, même si la croissance solide en Europe centrale et orientale contraste avec le ralentissement en Allemagne et en Italie*».

En effet, dans le détail par pays, les simulations de la Commission indiquent que l'Italie devrait passer de justesse à côté de la récession avec une croissance à 0,1 % en 2019 avant de rebondir à 0,7 % en 2020.



Selon l'économiste Céline Antoin «*la dette publique italienne représente un risque majeur pour la cohésion de la zone euro. Elle s'élève à 132 % du PIB. Et elle représente 23,5 % de la dette publique de la zone euro à 19 sachant que le PIB italien pèse environ 15 % du PIB de ce groupe de pays [...] La péninsule italienne connaît une croissance faible depuis le début des années 2000. [...] Après la crise, l'austérité budgétaire a eu des conséquences fortes sur la croissance avec un impact sur la consommation publique et l'investissement public*». Fin 2018, l'économie italienne a même connu une récession technique et elle est loin de sortir de l'impasse.

1,6 %  
de croissance  
en 2020  
en Europe

Les difficultés de l'Allemagne, première économie de la zone euro, devraient encore se prolonger. Après avoir connu un ralentissement extrêmement important en 2018 (1,4 % contre 2,2 % en 2017), la croissance du PIB outre-Rhin ne devrait atteindre que 0,5 % en 2019 et 1,4 % en 2020. Ainsi, pour l'année prochaine, la Commission a revu à la hausse ses prévisions de 0,1 point en expliquant que «*La croissance de la consommation des ménages a été stimulée par des mesures fiscales qui ont eu un impact positif sur les ventes de détail et les services à la consommation*».

Ces statistiques contrastent toutefois avec ceux des pays de l'Europe centrale et orientale, puisque la Commission s'attend à un taux de croissance de 3,7 % en Roumanie, de 3,2 % en Hongrie et de 2,7 % en Pologne en 2020.

En Espagne, l'économie affiche les résultats les plus favorables des grandes puissances de la zone euro. La Commission européenne anticipe une croissance du PIB de 2,3 % et 1,9 % pour 2019 et 2020 contre 3 % en 2017 et 2,6 % en 2018.



## Une croissance française qui marque le pas, alors que la baisse du chômage se poursuit

La croissance économique marque également le pas en France. Selon une première estimation publiée en juillet par l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE), le PIB de l'hexagone a progressé de 0,2% entre avril et juin, contre +0,4% au dernier trimestre 2018 et +0,3% au premier trimestre 2019 en raison d'un ralentissement inattendu de la consommation des ménages.

Ce chiffre est inférieur à la prévision publiée le 20 juin par l'organisme public, qui tablait sur une croissance de 0,3%. Il est en revanche conforme à la dernière estimation de la Banque de France, qui s'était inquiétée d'une dégradation du climat des affaires dans le secteur industriel.

Cette faible croissance au deuxième trimestre s'explique essentiellement par la consommation des ménages, qui n'a progressé que de 0,2% entre avril et juin malgré les mesures annoncées suite au mouvement des « gilets jaunes ».

La consommation de services a ainsi décéléré (+0,3% après +0,6%) et la consommation de biens est resté atone, avec un recul inattendu des dépenses au mois de juin (-0,1%), lié à la baisse des ventes de voitures mais aussi des achats alimentaires (-1,1% en juin, -0,2% sur l'ensemble du trimestre).

Selon Eric Heyer, chercheur à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) : « C'est étonnant, car les mesures de pouvoir d'achat ont été concentrées sur les classes moyennes qui ont une forte propension à consommer. L'épargne, selon toute vraisemblance, va augmenter. Mais c'est paradoxal car dans le même temps, la confiance des ménages est élevée ».

Selon la Banque de France, ce sont au total 8,5 milliards d'euros qui ont été rendus aux ménages entre octobre 2018 et le mars 2019. Ces gains de pouvoir d'achat ont alimenté pour les deux tiers l'épargne, avec un taux à un niveau record : les ménages

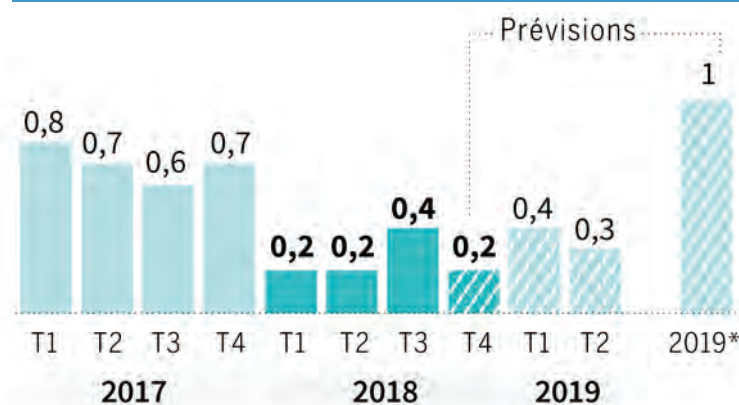
y consacrent près de 15% de leurs revenus.

L'investissement a, à contrario, permis de soutenir l'activité (+0,9%), avec un investissement des entreprises très dynamique (+1,2% après +0,7%).

Avec ces résultats, l'acquis de croissance - c'est-à-dire le niveau que le PIB atteindrait à la fin de l'année si la croissance restait nulle au cours du prochain semestre - est actuellement de 1%. L'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement, qui a prévu une croissance de 1,4% en 2019, reste donc incertaine.

### La croissance (variation trimestrielle du PIB, en %)

(source INSEE/ Infographie Le Monde)



\* Acquis à la mi-année

Selon le FMI ou bien l'OCDE, la croissance française devrait s'élever à 1,3 % cette année, après 1,7 % l'an dernier. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro du fait du trou d'air de l'économie allemande évoqué précédemment.

Dès lors, l'équation budgétaire de l'exécutif risque de se compliquer. Le gouvernement qui table toujours sur une croissance de 1,4 % risque d'éprouver toutes les difficultés à tenir son objectif de 2,1 % de déficit public à la fin 2019. Au mois de juin, la Cour des comptes s'est montrée inquiète pour 2020. En effet, selon l'institution les baisses d'impôts (5 milliards d'euros) et les nouvelles mesures annoncées en avril (réindexation sur l'inflation des petites retraites,...) coûteraient à l'État entre 0,1 et 0,3 point de PIB – soit 2 à 6 milliards d'euros – l'an prochain.

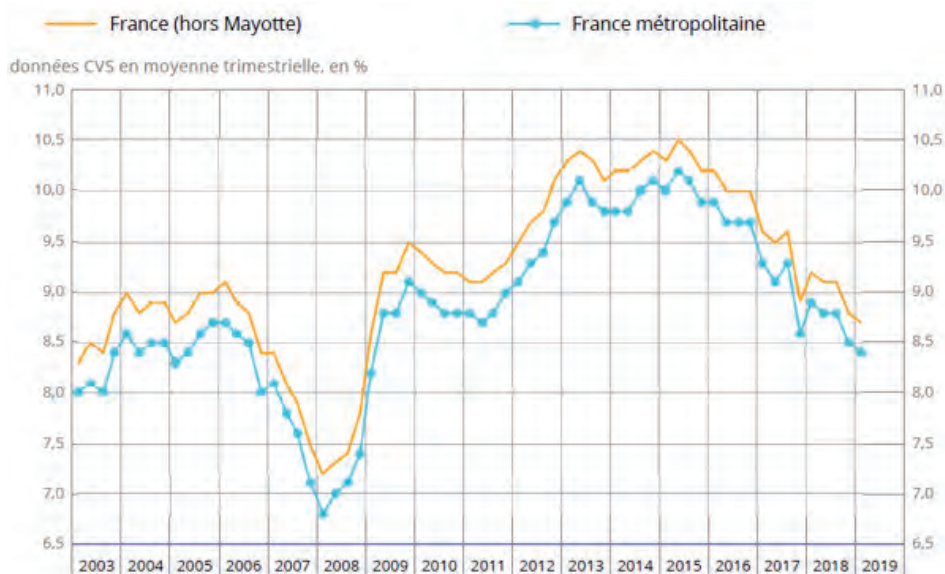
Alors que la France a déjà fortement revu à la hausse sa prévision de déficit pour l'an prochain, passée de 0,9 % à 2 % du PIB, une nouvelle glissade aurait pour effet de la maintenir parmi les plus mauvais élèves de la zone euro dans ce domaine.

A contrario, sur le front de l'emploi, les bonnes nouvelles s'accumulent. Au deuxième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A de Pôle emploi) atteint désormais un peu plus de 3,632 millions de personnes, en recul de 1,9 % en un an. La baisse amorcée à la mi-2015 se poursuit.

Dans sa note de conjoncture publiée le 20 juin, l'INSEE prévoit une hausse des créations nettes d'emploi en 2019 (+254 000), plus importante que celle du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage devrait rester orienté à la baisse, pour s'établir à 8,3 % à la fin 2019, soit un demi-point de moins en un an. « Il atteindrait ainsi son plus bas niveau depuis fin 2008 », relève l'institution.

### Taux de chômage au sens du BIT

(source INSEE / enquête Emploi)



Estimation à +/-0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

Champ : population des ménages, personnes de plus de 15 ans ou plus.

### La facture du mouvement des « gilets jaunes » sur l'économie française

Une mission parlementaire, dont le rapport a été publié le 16 juillet, a tenté de chiffrer l'impact du mouvement. Selon l'INSEE, le mouvement n'a coûté que 0,1 point de croissance au dernier trimestre 2018 mais pour les élus de la mission constituée, cette estimation semble faible et ne reflète pas totalement la réalité.

Selon les membres de la mission parlementaire, les assureurs ont indemnisé 217 M€ de préjudices, dont 41 % à Paris, pour « vols, incendies, dégradations et pillages ». La baisse de fréquentation des centres villes le samedi a causé des pertes de chiffre d'affaires comprises entre 20 et 30 % pour les commerces. Les centres commerciaux, ont fait état de pertes de l'ordre de 2 Md€. Le rapport cite également la baisse de fréquentation des hôtels au premier trimestre 2019 (-2,5 % par rapport à l'année précédente alors qu'ils avaient enregistré deux ans de hausse trimestrielle continue).

Les députés ont également listé le coût budgétaire de cette crise sans précédent. Ainsi, 46,08 M€ ont dû être mobilisés pour permettre aux policiers et aux gendarmes de répondre à la crise. La remise en état des 2 410 radars détruits et des 577 abîmés pourrait coûter, à elle seule, 71 M€.

Du côté des collectivités territoriales, France urbaine évalue les coûts, pour ses adhérents, les grandes villes de France, à 30 M€. Cette estimation comprend le coût des dégradations d'équipements et de mobiliers urbains, les dépenses exceptionnelles engendrées par les manifestations, et la rémunération des agents sollicités au-delà de leur temps de travail habituel.

Pour la seule ville de Paris, le coût atteindrait 10,43 M€. Toulouse, Bordeaux et Rouen ont été particulièrement frappées par les violences. Ces trois villes ont enregistré, à elles seules une perte de 12,4 M€ entre les dégâts enregistrés et les mesures exceptionnelles nécessaires pour y faire face.

## 30 M€

coût estimé des  
dégradations  
dues au  
mouvement des  
gilets jaunes  
dans les grandes  
villes hors Paris



# LA CONSOLIDATION DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COLLECTIVITÉS MAIS DES PERSPECTIVES INCERTAINES DANS UN CONTEXTE DE RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

Dans son rapport publié en juillet 2019, l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL) indique : « *Au sens de Maastricht, le déficit public notifié pour 2018 s'établit à 59,5 Md€, soit 2,5 % du produit intérieur brut (PIB), après 2,8 % en 2017. Cette évolution est due à l'amélioration de l'excédent des administrations publiques locales (APUL), + 2,3 Md€ en 2018 après + 1,6 Md€ en 2017. Cette situation confirme la tendance débutée en 2016 d'un solde des APUL positif. La modération des dépenses de fonctionnement des APUL favorise l'amélioration de leur capacité de financement* ».

Les différentes études publiées récemment par l'OFGL ou la Cour des Comptes partagent le même constat. Les collectivités voient leurs dépenses de fonctionnement stabilisées, leur niveau d'investissement progresse et leur épargne brute est en forte augmentation.

## Une épargne dynamisée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec l'État

L'ensemble des chiffres présentés ci-dessous concernent les 2849 communes des territoires urbains qui regroupent les 21 métropoles, les 11 communautés urbaines, et les 36 communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants.

	2017	2018	évol%		2017	2018	évol%
<b>Recettes de fonctionnement (1)</b>	<b>45,1</b>	<b>45,1</b>	<b>+0,1%</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (2)</b>	<b>39,9</b>	<b>39,4</b>	<b>-1,3%</b>
Produits des services	3,8	4,2	+10,8%	Charges à caractère général	8,6	8,8	+2,0%
AC-DSC**	6,9	6,8	-1,3%	Charges de personnel	21,6	21,6	-0,2%
Recettes fiscales (hors AC-DSC)	23,7	23,9	+1,1%	Subventions & participations*	6,7	6,2	-7,4%
Dotations et participations	8,4	8,2	-2,3%	Frais financiers	1,0	0,9	-5,1%
Autres recettes	2,3	2,0	-14,2%	Autres dépenses	2,0	1,9	-4,9%
<b>Épargne brute (1)-(2)</b>	<b>5,2</b>	<b>5,8</b>	<b>+11,0%</b>				
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>	<b>+2,2%</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>9,8</b>	<b>9,8</b>	<b>+0,0%</b>
Dotations et fonds divers	1,3	1,5	+12,5%	Dépenses d'équipement	8,3	8,6	+3,7%
Subventions reçues	1,4	1,5	+3,2%	Subventions versées	0,8	0,8	+6,8%
Autres recettes	2,0	1,9	-5,3%	Autres dépenses	0,7	0,4	ns
<b>Flux net de dette</b>	<b>+0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-</b>	<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>35,6</b>	<b>35,1</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+0,5</b>	<b>+0,5</b>	<b>-</b>	<b>Trésorerie au 31/12</b>	<b>8,1</b>	<b>8,7</b>	<b>+6,7%</b>

Source : banque postale

### Une croissance modérée des ressources courantes

Les recettes de fonctionnement des communes étudiées n'ont progressé que de 0,1% en 2018.

Les produits des services et ventes diverses augmentent de 10,8% en raison de la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la décentralisation du stationnement payant. Les nouvelles redevances ont rapporté, en cette première année de mise en place, plus de 420 M€.

Bien que les ponctions effectuées au titre de la contribution au redressement des finances publiques soient terminées, une diminution de dotation globale de fonctionnement des communes des territoires urbains est observée.

En effet, certaines communes enregistrent une baisse de leur dotation forfaitaire, en raison de l'écrêtement servant à financer notamment l'accroissement de la péréquation (dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine). Ainsi, leur dotation forfaitaire diminue en 2018 de 5,0%, et leurs DSR et DSU progressent respectivement de 1,5% et 3,0%.

Les recettes fiscales bénéficient de la revalorisation des bases fiscales plus dynamiques qu'en 2017 et de la bonne tenue des droits de mutation.

### Des charges de fonctionnement largement contenues

L'important effort consenti sur les dépenses de fonctionnement en 2017, s'est poursuivi en 2018 dans des proportions encore plus importantes (-1,3%).

La masse salariale des collectivités étudiée diminue en 2018 de 0,2%. En plus des efforts d'optimisation des communes

plusieurs facteurs jouent en faveur de cette diminution :

- Le décalage des mesures relatives au Protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)
- Le gel du point d'indice
- La stabilité des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
- La réinstauration du jour de carence
- La fin du dispositif des contrats aidés
- La poursuite du transfert de compétences et des personnels concernés vers les groupements à fiscalité propre

Les charges à caractère général quant à eux progressent de 2%. Cette évolution s'explique essentiellement par le niveau de l'inflation et les effets induits de la reprise des dépenses d'équipement.

Les frais financiers enregistrent une diminution de 5,1%, consécutive à la faible progression de l'encours et aux taux qui restent historiquement bas.

En résumé, entre la diminution des dépenses de fonctionnement et la croissance des recettes, l'épargne brute des communes a augmenté de 11% en 2018 dégageant des marges de manœuvre financières propices à l'investissement.

### Un investissement dynamique

Si globalement les dépenses d'investissement restent stables, c'est uniquement du fait des diminutions des immobilisations financières et des participations. Les dépenses d'équipement progressent, quant à elles de 3,7% et leurs subventions versées de 6,8%.

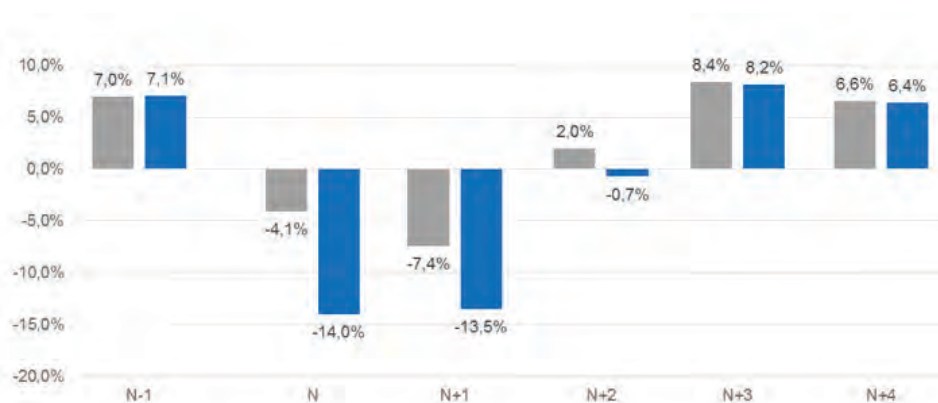


## Un investissement largement freiné, sur le mandat, par la contribution au redressement des finances publiques

Le rapport de l'OFGL évoqué précédemment développe une partie spécifique sur l'investissement du bloc communal. Il est ainsi expliqué que : « L'observation sur longue période des investissements du bloc communal permet de détecter l'existence de cycles liés au calendrier électoral. Les réalisations, et donc les dépenses associées, baissent l'année des élections (N) et la première année pleine de la mandature (N+1) puis repartent légèrement en deuxième année pleine (N+2) avant d'afficher des croissances plus nettes lors des trois exercices suivants. Ces effets de cycle sont moins marqués pour les plus petites communes. Analysé à partir des dépenses d'équipement des budgets principaux du bloc communal en euros constants, le cycle de la mandature actuelle suit globalement le schéma « classique » tout en présentant des caractéristiques propres ».

### Évolution en volume des dépenses d'équipement des communes et groupements à fiscalité propre en fonction du mandat N = année électorale

Sources : traitements OFGL, données DGCL à partir de DGF



Lecture : la position dans le cycle électoral est signalée en fonction de l'année des élections (N). N+1 = année suivant l'élection (2015 pour le mandat actuel).

Les baisses lors des deux premières années du mandat ont été nettement plus importantes que sur la moyenne des trois mandatures précédentes. La reprise habituellement constatée en N+2 a été retardée et décalée à la troisième année (2017). En revanche, les troisième et quatrième années pleines du mandat débuté en 2014 présentent des taux d'évolution très proches de ceux des cycles précédents.

L'impact de la baisse des dotations a donc eu un effet très important sur l'ensemble des dépenses d'investissement du mandat. L'OFGL conclut ainsi : « À prix et population comparable, les cinq années qui viennent de s'écouler présentent un niveau d'investissement du bloc communal inférieur de 15% à la période 2008-2012 et de 7,5% à la période 2001-2005 ».

## Les incertitudes demeurent autour de la réforme de la fiscalité locale

Initialement annoncée dans le cadre d'un projet de loi spécifique, la réforme de la fiscalité locale devrait finalement être discutée dans le cadre du projet de loi de finances 2020 étudié à l'automne par le parlement. Pour rappel, les dispositions de cette réforme doivent permettre la mise en œuvre de la suppression totale de la taxe d'habitation (TH).

Dans son discours de politique générale de juin dernier, le Premier ministre Édouard Philippe avait rappelé que la taxe d'habitation sur les résidences principales serait supprimée pour l'ensemble des Français, mais avec un nouveau calendrier. Pour 80 % des «*Français les plus modestes (...) leur taxe sera intégralement supprimée en 2020. Pour les 20 % restants, la suppression se déploiera sur trois années*», a indiqué le Premier ministre. Soit une suppression totale en 2023.

A l'heure où est rédigé le présent document, le gouvernement a prévu, pour compenser cette perte de recettes pour le bloc communal, de transférer la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB) aux communes qui récupéreront donc la quasi-intégralité de cet impôt.

Un complément d'État de près d'un milliard est aussi prévu, sans beaucoup de précision. Les intercommunalités, qui conserveront leur 1,5Md€ de TFB, seront compensées par une part de TVA. Les départements devraient, eux, recevoir une part de TVA en remplacement de leur TFB.

De son côté, France Urbaine souhaite obtenir, pour les intercommunalités, un impôt plus local que la TVA, comme la CVAE. D'une façon générale, les associations d'élus s'interrogent, par ailleurs, sur deux points :

- D'après les simulations fournies par le Ministère au comité des finances locales le 23 juillet dernier, le remplacement de la taxe d'habitation par la TFB va léser 10 721 communes, qui seraient sous-compensées, et va favoriser 24 656 communes. Dans le calcul des futurs impôts fonciers reversés aux communes, l'État prévoit donc d'appliquer un coefficient correcteur pour que chacune perçoive autant après la réforme qu'avant, à l'euro près. Les élus souhaitent savoir si ce coefficient sera remis en cause chaque année et quel sera la conséquence en cas de modification des taux d'imposition.
- Les élus voudraient par ailleurs voir précisée l'année de référence des taux et des bases à partir de laquelle sera calculée la taxe d'habitation devant être compensée. Sa suppression en cours pour 80 % des Français s'est appuyée sur 2017. Le montant de la compensation pour les 20 % restant diffèrera selon qu'elle se réfère à 2019 ou 2020.

Le Gouvernement s'est engagé à apporter une clarification rapide dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2020 «*afin que tous les élus de France, avant de retourner devant les électeurs - notamment en ce qui concerne les municipales de 2020 - puissent connaître effectivement quelle est la compensation, le dégrèvement, le remplacement, le renouveau de la fiscalité locale tel que nous l'étudions depuis un certain temps*» précisait Gerald Darmanin en avril dernier.





# LE BUDGET 2020 : LA TENUE DES ENGAGEMENTS DU PROJET DE VILLE DANS LE RESPECT DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DU MANDAT ET LA POURSUITE DES ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



## Une stratégie financière du mandat conforme aux objectifs désormais en phase avec la transition écologique

### Les engagements tenus du pacte financier du mandat

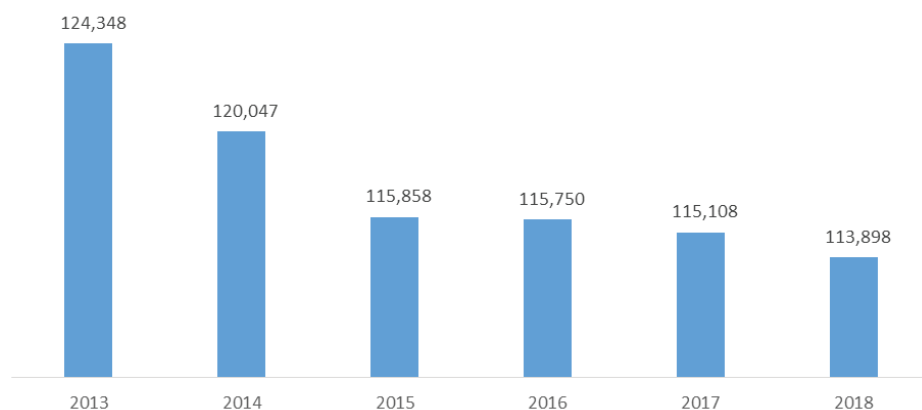
Prévue dans le projet de Ville et concrétisée dans le plan d'équilibre et de développement, présenté au conseil municipal le 13 avril 2015, la stratégie budgétaire de la Ville sur le mandat s'articulait autour de plusieurs axes forts :

- Proposer des mesures d'économie opérationnelles, en toute transparence et avec des résultats concrets, à hauteur des 10 M€ de baisse des dotations d'État...
- pour éviter de recourir au levier fiscal qui aurait fait peser sur le pouvoir d'achat du contribuable nancéen le poids des décisions du gouvernement...
- tout en conservant les marges de manœuvre essentielles au maintien de l'investissement sans recours à un endettement supplémentaire.



En ce qui concerne le premier axe, la Ville a, dans le cadre d'une gestion responsable, maîtrisée sa section de fonctionnement comme le démontre le graphique ci-dessous :

## Évolution des dépenses de fonctionnement 2013-2018 ( M€ )



Ce sont ces efforts de gestion qui ont permis à la Ville de Nancy de consolider son niveau d'épargne malgré la diminution opérée sur les dotations de l'État. Ainsi, les taux de fiscalité sont restés stables sur toute la durée du mandat. Ils n'ont pas augmenté depuis 2011 et sont aujourd'hui au même niveau qu'en 2003 :

	2003	2017
Taxes foncières	12,46 %	12,44 %
Taxe d'habitation	11,44 %	11,42 %

Pour mémoire, si la décision de baisse des dotations avait été répercutée sur la fiscalité, cela aurait représenté une augmentation de 25 %. C'est également dans cet esprit que la Ville a décidé d'appliquer le taux maximum des abattements pour charges de famille et de faire passer à 20 % l'abattement en faveur des personnes handicapées en 2016 dès lors que la loi l'a autorisé.

Dernier axe fort de cette stratégie, la Ville n'a pas eu recours à l'endettement pour financer sa section d'investissement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours se monte à 104,2 M€ soit 5,4 M€ de moins qu'en début de mandat.

Endettement  
de la Ville :  
**5,4 M€**  
de moins qu'en  
début de mandat

Si cet encours devrait progresser sur l'exercice 2019, l'objectif est de rester sur un niveau inférieur à celui du début de mandat. L'engagement initial du projet de Ville sera donc tenu.

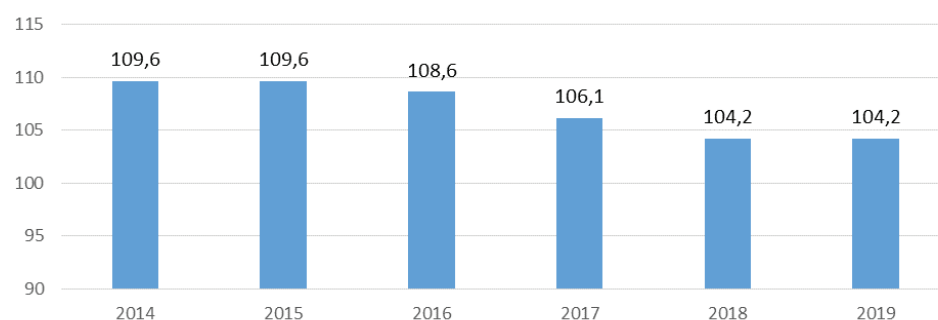
L'ensemble de ces choix de gestion a donc permis à la fois d'absorber la baisse des dotations de l'État et de financer les actions du projet de Ville. L'assainissement de la situation financière de la Ville peut être objectivé à travers l'étude de l'évolution de son épargne brute et de sa capacité de désendettement.

## Une situation budgétaire saine et propice à l'investissement

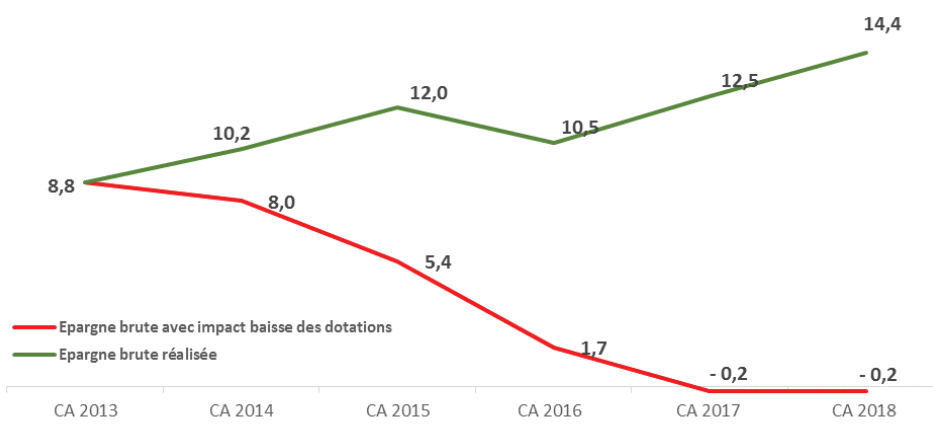
L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », c'est à la fois :

- Une composante essentielle de l'équilibre budgétaire puisque cette épargne, ajoutée aux recettes propres d'investissement (FCTVA, cessions,...), doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement du capital de dette.
- Un levier fort pour une politique d'investissement ambitieuse.

## Évolution de l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2013 - 2019



Évolution du niveau d'épargne 2013 - 2018 de la Ville de Nancy

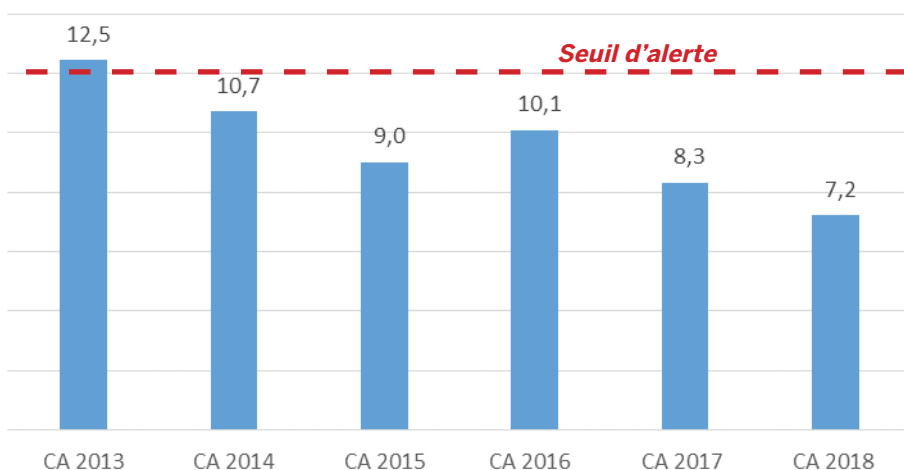


Le graphique ci-dessous démontre que sur le mandat, la Ville de Nancy n'a cessé de consolider son niveau d'autofinancement. Il convient de noter que ce résultat s'inscrit pourtant dans un contexte de diminution des ressources de fonctionnement. Ainsi, la courbe rouge permet de mesurer l'impact de la baisse des dotations d'État.

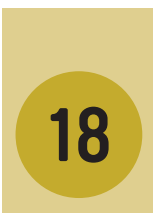
Autre indicateur de la santé financière de la collectivité, la capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule à partir de l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Les ratios financiers de la Ville sont donc parfaitement conformes aux objectifs énoncés en début de mandat. C'est sur cette base financière saine que la Ville de Nancy a pu réaliser les objectifs opérationnels du projet de Ville et désormais se tourner pleinement vers de nouveaux objectifs dans le cadre de la feuille de route de transition écologique. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Capacité de désendettement en année



On considère généralement que le seuil d'alerte de la capacité de remboursement se situe à 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. En l'espèce, en diminuant son encours tout en consolidant son épargne brute, la Ville de Nancy réduit logiquement sa capacité de désendettement.





## Après la réalisation du projet de Ville, un budget qui ouvre la voie de la transition écologique

La stratégie financière de la Ville développée dans la partie précédente a constitué tout au long du mandat un socle solide permettant de la mise en œuvre du projet de Ville «Aimons Nancy - Cap sur 2020» présenté au Conseil Municipal en mars 2015. Ainsi sur les 40 mesures phares, qui représentent la synthèse du Projet, 95 % ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Désormais, les orientations stratégiques de la Ville sont tournées vers les enjeux écologiques. A ce titre, la Feuille de route de Transition écologique, «Nancy 2030, cap sur la ville écologique», présentée en février 2019 se décline en un premier plan d'action triennal 2019/2021. 90 actions ont été actées. Pour cette première année de mise en œuvre, 80 % d'entre elles ont d'ores et déjà été engagées. Les actions restantes le seront en 2020 et 2021.

La deuxième année de mise en œuvre de la feuille de route permettra de poursuivre le travail avec l'Université de Lorraine, copilote de la démarche, et l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels. Des actions nouvelles s'ajouteront afin d'atteindre au plus vite, avec tous les acteurs du territoire, les 30 objectifs pour 2030.

La déclinaison opérationnelle de la feuille de route à horizon 2030, vise à accélérer et amplifier l'action publique et à accompagner les acteurs du territoire, citoyens, associations, opérateurs économiques dans cette transition. L'objectif est de la rendre irréversible, de l'ancrer dans chaque quartier et de mobiliser très largement l'ensemble des acteurs. Face à l'urgence, il ne s'agit pas de répondre par l'impatience, mais par la volonté.

Transition écologique :  
**15 M€**  
 d'investissement sur 3 ans

### Une transition irréversible

La Ville s'est engagée à hauteur de 15M€ d'investissement sur 3 ans (2019/2021) pour réaliser cet ambitieux programme. Elle maintient et accentue le cap en investissement mais également en fonctionnement. Les actions engagées se poursuivront rendant ainsi irréversible la transition engagée :

- pour une ville nature : poursuite de la végétalisation des façades publiques, nouvelles désimpermeabilisations dans les parcs et sur l'espace public, végétalisation de nouvelles cours d'école, gestion adaptée des cimetières au « zéro phyto »,
- pour une ville saine : en termes d'alimentation grâce notamment à l'augmentation de la part du bio et du bio local dans la restauration collective et dans les crèches, au remplacement des barquettes en plastique par des barquettes en cellulose ; en termes de mobilités propres avec la poursuite de l'implantation de bornes électriques dans les parkings, le développement des stationnements vélos à proximité des équipements municipaux,...

- pour une ville positive : fourgonnettes municipales à énergie propre (après le remplacement dans un premier temps des berlines), poursuite rénovation thermique des équipements municipaux, éclairage LED dans les parcs...

### **Une transition enracinée dans tous les quartiers**

Trois quartiers ont été désignés comme « démonstrateurs » de la transition écologique et serviront de laboratoire d'innovation et de créativité. Pour autant, et dès 2020, la transition écologique s'enracinera dans chaque quartier :

- avec la création de nouveaux îlots de fraîcheurs visant à combattre le phénomène d'îlot de chaleur urbain : des solutions « vertes » (s'appuyant sur la présence du végétal : plantation d'arbres, permis de végétaliser son quartier, incitation à végétaliser ses façades...) et « bleues » (s'appuyant sur la présence de l'eau : installation de fontaines à boire, de brumisateurs...) seront mises en œuvre dans l'ensemble des quartiers.
- avec la poursuite du plan « marche », l'équipement de mobilier urbain adapté, la mise en place de parcours aussi bien pour les touristes que pour les seniors, l'embellissement et le « désencombrement » de l'espace public,
- avec la poursuite du plan « vélo », en lien avec la Métropole du Grand Nancy : finalisation des aménagements cyclables en zone 30, accélération dans le déploiement des axes structurants protégés,
- avec l'extension des parcs « sans tabac » permettant à tous les Nancéiens d'accéder à des parcs préservés et sans mégots.

### **Une transition collective**

Par définition, la transition écologique ne peut être que collective ; l'engagement de tous étant une condition essentielle de réussite. Dès lors, le travail avec l'ensemble des acteurs sera démultiplié :

- Si les changements de comportement ne se décrètent pas, ils peuvent être accompagnés et encouragés. Les conseils citoyens seront dès lors des relais indispensables, avec lesquels des actions nouvelles pourront être développées (0 déchet, repair cafés, végétalisations participatives...). Les actions de sensibilisation seront encore renforcées (Mardi aux serres, Mercredi de la Pep', Jeudi de Godron...),
- la mise en réseau des acteurs économiques responsables sera développée, pour encourager les bonnes pratiques, mais également prendre à bras le corps les enjeux d'actualité (engagement 0 plastique, gestion des déchets et des bio-déchets),
- la mobilisation des acteurs associatifs sera encouragée : l'appel à projet sera renouvelé pour accompagner la mise en place d'actions fédératrices ; pour aller plus loin, un bilan de la charte éco-manifestation sera élaboré afin d'encourager les acteurs à passer un cap dans leur engagement.

## Le scénario budgétaire 2020

Le scénario budgétaire 2020 s'inscrit dans la droite ligne des orientations fixées en début de mandat. Par ailleurs, le budget 2020 devra également répondre aux objectifs de cadrage de la contractualisation avec l'État avec une progression des charges de fonctionnement à hauteur de +1,2%.

### L'évolution des dépenses de fonctionnement

#### La contractualisation avec l'État : engagements respectés

La collectivité s'est engagée dans le processus de contractualisation avec l'État dans la mesure où les objectifs fixés sont en cohérence avec la feuille de route financière de l'équipe municipale

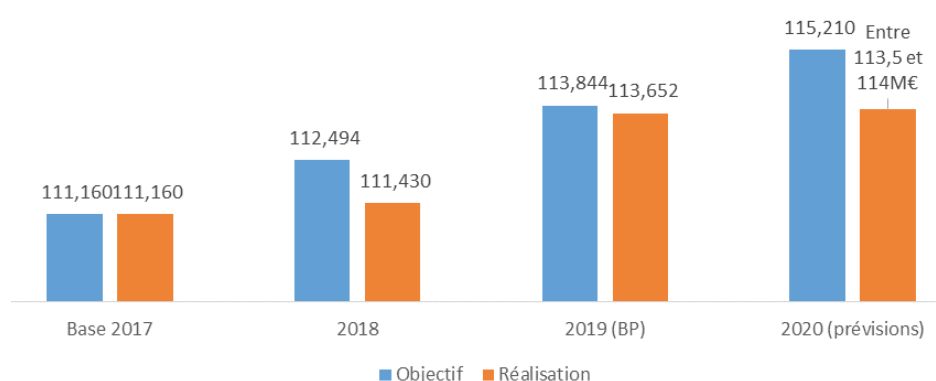
Ce contrat fixe des objectifs à la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. En contrepartie, l'État s'est engagé à stopper la diminution des dotations aux collectivités engagée par le précédent Gouvernement. Pour rappel cette dernière a entraîné une perte de 10M€ pour la Ville de Nancy.

L'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), fixé à 1,2% chaque année, est appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement de 2017. En l'espèce pour la Ville de Nancy, l'application du taux de 1,2% donne la trajectoire suivante :

	Base 2017	2018	2019	2020
DRF	111 160 144	112 494 066	113 843 995	115 210 122

Pour la première année de mise en œuvre, la Ville de Nancy a largement atteint son objectif comme le démontre le graphique ci-dessous :

#### Évolution des DRF au sens du « Contrat de Cahors » en M€



Comme chaque année depuis 2018, le budget 2020 affichera un niveau de dépenses compatible avec les objectifs du « contrat de Cahors » compris entre 113,5M€ et 114 M€. Pour ce faire une attention toute particulière sera apportée à la masse salariale qui représente près de la moitié des dépenses de fonctionnement.

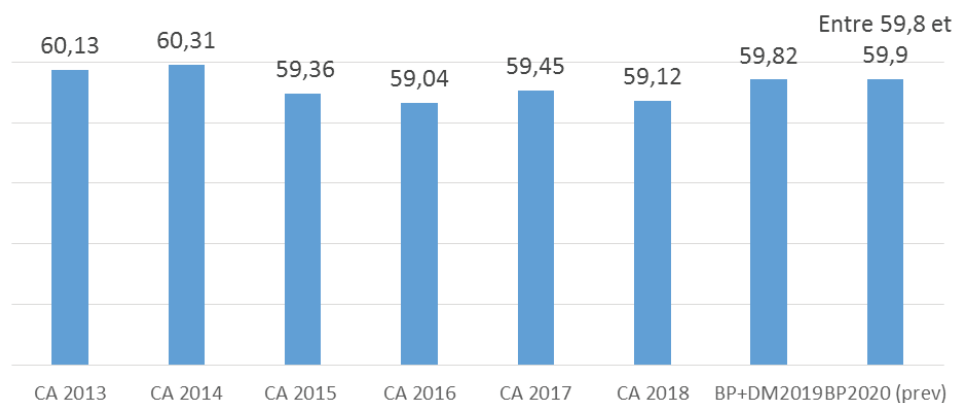
**Une masse salariale maîtrisée, clé de voûte des grands équilibres financiers**

En préambule, il convient de noter que l'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du Glissement Vieillesse Technicité. Par ailleurs, la Ville a absorbé sur la durée du mandat l'impact financier conséquent des mesures nationales prises entre 2014 et 2016 : valorisation indiciaire des plus bas salaires, mise en œuvre des reclassements et du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), hausse des cotisations employeurs.

Enfin, plusieurs décisions de la municipalité ont eu un impact sur les dépenses de personnel : maintien des avantages acquis, renforcement des effectifs de Police Municipale, mise en œuvre du RIFSEEP.

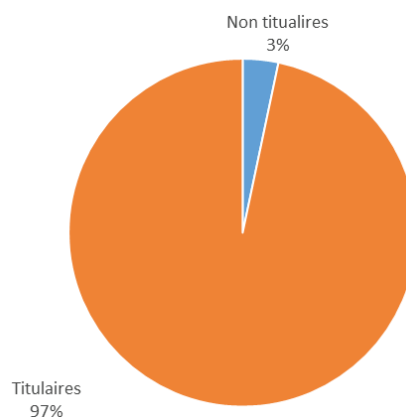
Malgré les évolutions mentionnées ci-dessus, la masse salariale a été contenue et restera, en prévisionnel, en dessous du niveau de 2014.

**Évolution des frais de personnel 2013 - 2020 en M€**



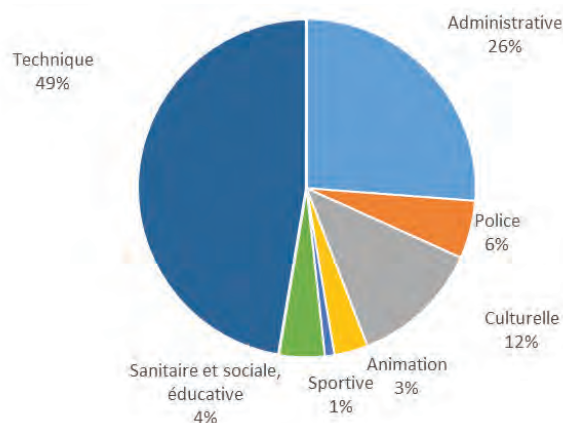
Les effectifs sur l'exercice 2020 devraient être relativement stables. La structure des effectifs est strictement la même qu'en 2018 : les personnels non titulaires qui représentent seulement 3 % des effectifs permanents.

**Structure de l'effectif permanent - Août 2019**



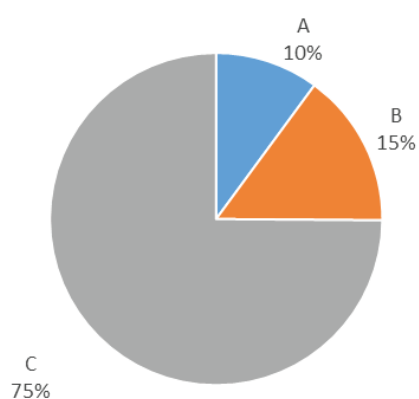
La répartition par filière est identique à celle de l'année dernière, avec presque la moitié des effectifs relevant de la filière technique et un peu plus du quart de la filière administrative.

## Structure de l'effectif permanent - Août 2019 - Par filière



La répartition par catégorie est également identique à celle de 2018. Trois quarts des effectifs permanents appartiennent à la catégorie C, contre 15 % en catégorie B et 10 % en catégorie A.

## Structure de l'effectif permanent - Août 2019 - Par catégorie



## Fiscalité et dette stable, et préservation de l'épargne pour investir

### Une épargne brute consolidée

Comme depuis le début du mandat la consolidation de l'épargne brute reste un des objectifs prioritaires de la Ville de Nancy afin de financer sa politique d'investissement sans un recours excessif à l'emprunt.

Pour le budget 2020, le niveau d'épargne cible se situe aux alentours de 10,5M€ et être en légère augmentation par rapport au budget précédent alors même que la Ville ne pourra reprendre son résultat qu'à la prochaine décision modificative, après le renouvellement de l'assemblée.

### Une dette contenue et sécurisée

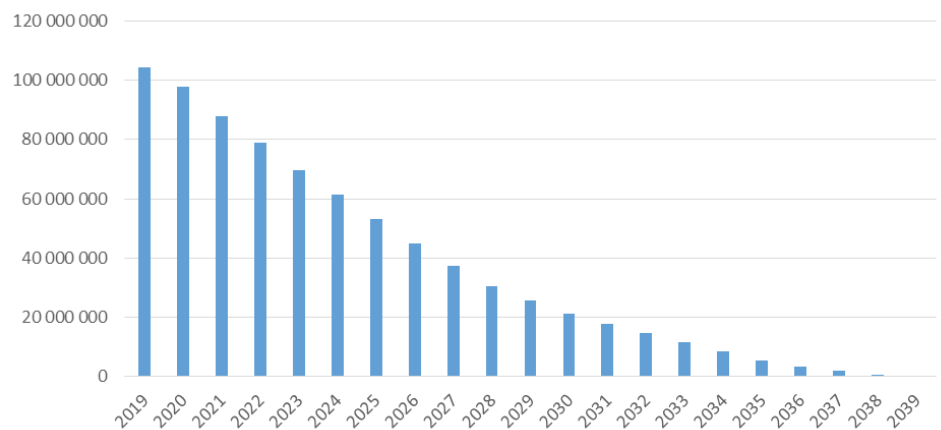
Fidèle à sa politique alliant optimisation et sécurisation, la Ville dispose d'un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers. A ce jour, la Ville de Nancy affiche un encours entièrement sécurisé : 94 % en 1A et 6 % en 1B selon les critères de la charte de bonne conduite (dite Charte « Gissler »).

Les contrats à taux variables, qui représentent 31% de l'encours (contre 38% en début de mandat), sont nécessaires pour réduire le montant des intérêts financiers. Les contrats déjà souscrits par la Ville sont liés aux évolutions de marché selon des modalités classiques ne présentant aucune formule démultiplicatrice de calcul des intérêts ou autres références volatiles.

Depuis désormais de nombreuses années, la Ville privilégie toutefois le recours aux taux fixes, dans la mesure où ils se situent à un niveau très bas (inférieur aujourd'hui à l'inflation) et constituent une assurance pour l'avenir. A titre d'exemple un premier programme d'emprunts a été réalisé en 2019 pour un montant de 5 M€ à un taux fixe de 0,85 %.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalies qui pourraient être liées à des reports de remboursement de capital.

Courbe d'extinction de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019



Pour 2020, l'orientation retenue sera celle d'une stabilité de l'encours. Ainsi, la prévision budgétaire devrait afficher un recours à l'emprunt équivalent au remboursement du capital de dette de l'exercice.

### La stabilité des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Nancéiens

Si le vote des taux n'interviendra qu'après l'installation du nouvel exécutif, le budget 2020 s'appuiera sur une hypothèse de maintien des taux comme cela a été le cas pendant l'ensemble du mandat.

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation. Pour information, le taux d'inflation en juillet pour 2019 se montait à 1,2 %.



## 100 M€ d'investissement sur le mandat : un objectif en passe d'être tenu

Pour alimenter le carnet de commande des entreprises (dont une grande partie est locale puisque 75% de nos marchés sont passés avec des entreprises de l'agglomération et du département) et ainsi maintenir voire générer de manière concrète des emplois dans de nombreux secteurs d'activité, la stratégie financière de la Ville a été tournée depuis 2014 sur une grande priorité : l'investissement.

Pour rappel, le tableau ci-dessous présente le volume d'autorisations de programme votée en 2015 pour 6 ans et ajustées à l'occasion du BP 2019.

Intitulé de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Total Crédits 2019	Total cumulé 2015-19
Développement économique et insertion pro	0,02	0,02	0,04
Commerce	0,31	0,40	0,71
Culture	7,44	3,87	11,32
Musée Lorrain	5,80	2,03	7,83
Tourisme et valorisation du patrimoine	5,28	1,64	6,92
Sécurité et libertés publiques	0,55	0,51	1,05
Cadre de vie, nature et espaces verts	10,20	4,67	14,86
Stationnement	1,87	1,11	2,98
Logement	1,31	0,34	1,65
Éducation	11,15	2,46	13,61
Cohésion sociale et santé	0,47	0,57	1,04
Jeunesse, sports et loisirs	4,49	1,58	6,07
Administration exemplaire	10,48	4,34	14,82
Gouvernance et participation	0,77	0,91	1,68
<b>Total</b>	<b>60,14</b>	<b>24,45</b>	<b>84,59</b>

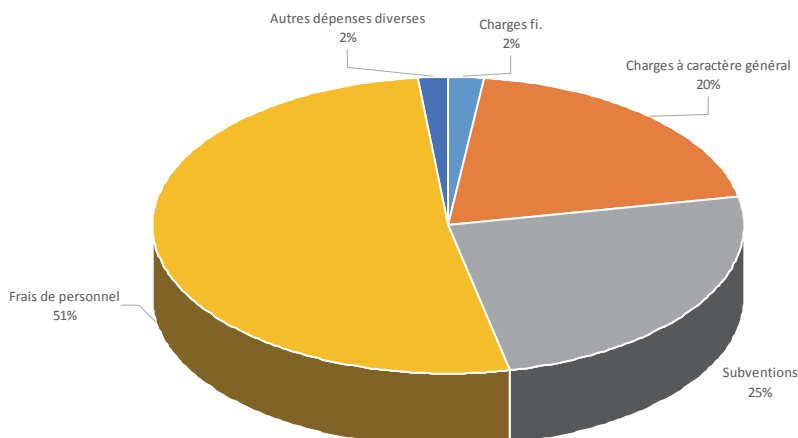
Ainsi le volume d'investissement en 2020 devrait osciller entre 16 M€ et 17 M€ de dépenses brutes. Ainsi, les autorisations de programme seront mises en œuvre à hauteur de 100 M€ sur l'ensemble du mandat. Si on élargit le champ d'intervention de la Ville en y intégrant le Centre Communal d'Action Sociale et les projets gérés par cet établissement, il faut ajouter environ 5 M€ d'investissements directs entre 2015 et 2020 et 17,4 M€ au titre du nouvel EHPAD Notre Maison II, soit une enveloppe consolidée de l'ordre de 120 M€.

## La répartition par masse budgétaire

### La répartition par nature

Le budget total de la Ville devrait être légèrement inférieur à 145 M€, dont environ 117 M€ de charges de fonctionnement et 27 M€ d'enveloppe d'investissement (dont près de 10 M€ de remboursement du capital de la dette).

### Répartition indicative des dépenses de fonctionnement du BP 2020



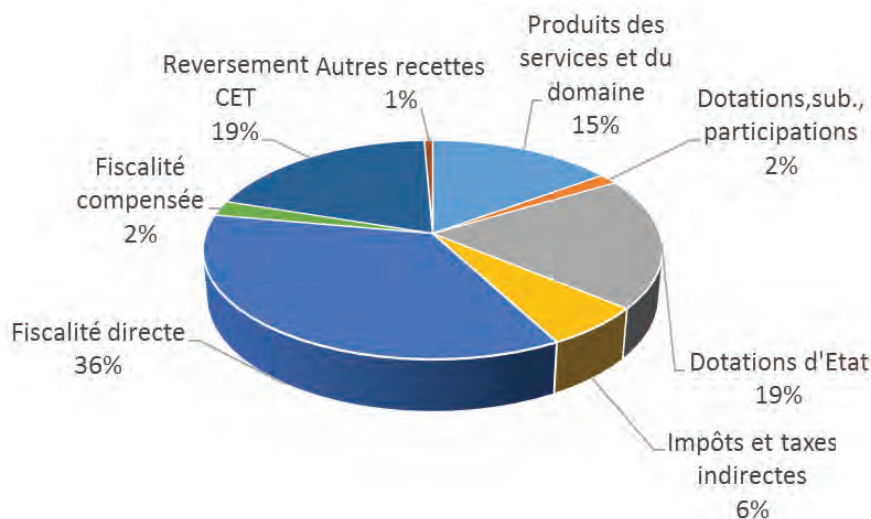
La structure des dépenses est stable par rapport à l'année précédente. Les frais de personnel constituent la moitié des charges courantes. Ils se situeront autour de 60 M€, soit un niveau quasi identique à celui du BP 2019.

Les charges à caractère général représenteront 20 % des charges courantes et les subventions 25 %.

Ces dépenses d'investissement seront essentiellement fléchées sur des opérations en cours ou en voie d'achèvement afin de finaliser la feuille de route du mandat :

- La pépinière culturelle et créative, L'octroi de Nancy
- Le Grand Hôtel de la Reine
- Le Palais des Ducs de Lorraine
- Le renouvellement du parc de véhicules en énergie propre
- Les travaux de performance énergétique
- La poursuite des travaux de rénovation des écoles
- La Place de la Croix de Bourgoigne

### Répartition indicative des recettes de fonctionnement du BP 2019

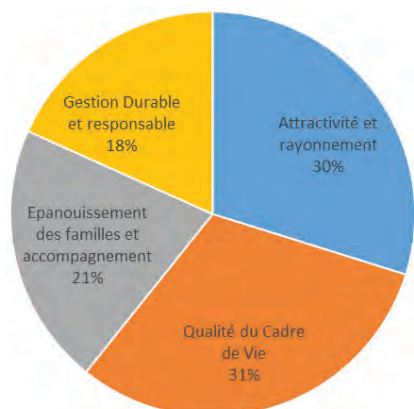


La section de fonctionnement sera principalement financée par le produit de la fiscalité locale (pour un tiers), les produits des services et du domaine (25 %), les dotations de l'État (18 %) et le reversement de la Contribution Économique Territoriale (17 %).

A noter que la structure des recettes évolue fortement en 2020 dans la mesure où le produit de stationnement de surface devient un produit du domaine alors qu'il était considéré comme une taxe avant la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant.

### La répartition des crédits de paiement par politique publique

L'enveloppe 2020 des crédits d'équipement (dépenses d'investissement hors dette) sera de l'ordre de 15 à 17 M€ et se répartira de la façon suivante<sup>[1]</sup> :



[3] Il s'agit d'une répartition indicative qui sera ajustée lors du vote du Budget Primitif.





# LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Si les orientations par politique publique déclinent les objectifs du projet de Ville « Aïmons Nancy - Cap sur 2020 », elles prennent désormais en compte, de façon transversale et volontariste, les enjeux de la transition écologique.

## Rayonnement et attractivité

### Développement économique et insertion professionnelle

Afin de répondre aux objectifs du projet de Ville « Aïmons Nancy - Cap sur 2020 », en matière d'économie et d'emploi, la Ville de Nancy va poursuivre en 2020 ses actions visant à faciliter et favoriser les démarches entrepreneuriales innovantes et l'attractivité économique de son territoire.

### Dialogue avec le monde entrepreneurial

Le travail d'échanges et de facilitateur auprès des acteurs économiques se maintiendra en 2020 au travers des différents dispositifs existants :

- Le Conseil des Entrepreneurs, instance participative et collaborative dédiée à la sphère économique, installée depuis septembre 2015, se réunit en moyenne 3 fois par an. En 2019, les échanges avec le Conseil des Entrepreneurs se sont poursuivis. Ils ont été notamment l'occasion de présenter Destination Nancy, équipement structurant du développement économique et touristique, dont les missions au service de l'attractivité nancéienne se sont élargies. Les membres du Conseil des Entrepreneurs ont également été invités à participer aux temps de concertation ou de présentation concernant les changements de sens de circulation au cœur de ville et le nouveau réseau de transports en commun.

En 2020, les enjeux de la transition écologique devront être mis en avant, notamment sur la question des métiers verts et de la mobilisation des acteurs engagés positivement.

- Le dialogue et le travail conjoint avec les ATP (une Association, un Territoire, un Projet) de la Ville de Nancy, notamment l'ATP Rives de Meurthe et l'ATP Association pour la Vie Économique du Cœur de Nancy (AVEC Nancy), continue de permettre une véritable passerelle entre les acteurs économiques et les collectivités. En 2019, les échanges sur les questions de mobilité se sont poursuivis avec la concertation sur les changements de sens de circulation en centre-ville, la présentation du nouveau réseau de transports Kéolis, ou encore le suivi du PDIE Rives de Meurthe. En 2020, dans le cadre du plan d'actions pour la transition écologique, un travail sera maintenu concernant les questions de mobilité, de gestion des déchets et plus généralement d'écologie territoriale. Les questions des services rendus aux entreprises et de la présence médicale doivent être développées au sein de la récente ATP AVEC Nancy.
- Dans le cadre de son jumelage avec Karlsruhe, Nancy souhaite développer des opérations d'échanges et de coopération économiques. En 2019, une délégation économique et culturelle de Nancy s'est déplacée à Karlsruhe afin de visiter et échanger sur la gouvernance de l'Alter Schlachthof, anciens abattoirs réhabilités en pépinière pour les métiers des industries culturelles et créatives, mais également échanger sur les politiques commerciales déployées en centre-ville.

La venue du conseil municipal de Karlsruhe à Nancy en novembre est placée sous le signe du développement économique et commercial, permettant de présenter les politiques et équipements structurants.

En 2020, ce travail doit être poursuivi pour permettre des échanges d'expériences positives mais aussi fonder des coopérations avec nos acteurs et filières économiques respectifs.

### Synergies entre Ville de Nancy et monde économique

Les actions de co-construction entre Ville de Nancy et acteurs économiques, permettant de valoriser l'entrepreneuriat local, seront reconduites en 2020 :

- Dans le cadre du partenariat passé avec le Club Lorraine Junior Entreprises, l'étude 2019 a visé la question de la digitalisation des commerçants. L'objet est en effet de déterminer comment la collectivité peut accompagner les commerçants dans leurs démarches de modernisation et de digitalisation de services aux clients, mais aussi de faciliter les passerelles entre ces commerçants et les startups locales. La dernière étude de 2020 prévue dans la convention devra répondre à des objectifs de transition écologique et attractivité du centre-ville.



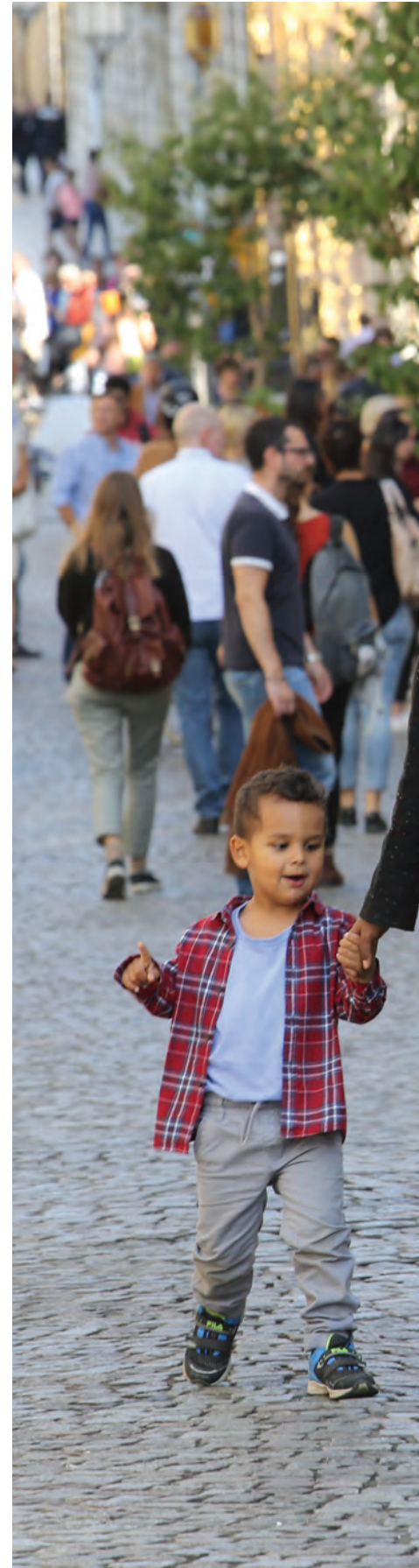
- Dans le cadre du projet «Cap sur 2030 - Nancy Ville Écologique», un appel à projets entrepreneurial a permis en 2019 de récompenser 7 projets portés par des étudiants du Pôle entrepreneurial étudiant de Lorraine (PeEL), de l'Université de Lorraine, et répondant aux enjeux de transition écologique définis par le Comité d'Orientation pour la Transition Écologique de Nancy (COTEN). Au total, c'est 22000€ qui ont été accordés par la Ville de Nancy pour soutenir le lancement des projets proposés. En 2020, cette opération sera renouvelée.

- Par ailleurs, il sera mis en place des actions de valorisation et de mise en réseau des entreprises engagées positivement sur leur territoire, afin de promouvoir leurs actions mais aussi de favoriser et inciter le développement de nouvelles démarches entrepreneuriales responsables.

### Actions de dynamisation économique

La Ville de Nancy poursuivra en 2020 le déploiement des actions de soutien au développement et à l'attractivité économiques de son territoire :

- Afin de favoriser l'attractivité commerciale et démographique du centre-ville, la Ville de Nancy, accompagnée de 8 actionnaires publics et privés, a créé un outil pro-actif d'intervention immobilière, la société d'économie mixte (SEM) Nancy DEFI. L'objectif est de remettre sur le marché immobilier des cellules commerciales et des logements réhabilités et adaptés à la demande. Constitué par l'assemblée générale le 25 janvier 2019, le Conseil d'Administration a élu Sylvie PETIOT Présidente Directrice Générale et a mandaté la Solorem comme gestionnaire. La SEM Nancy DEFI est opérationnelle depuis son immatriculation au 1<sup>er</sup> mars 2019, et travaille à l'identification de biens à acquérir et à réhabiliter, en lien avec professionnels de l'immobilier commercial et professionnel. En 2020, les études en cours doivent permettre les premières acquisitions.





en  
**2020**  
création  
de la première  
Biennale  
du Design

31

- En parallèle de l'ensemble des moyens actionnés pour favoriser le développement et l'attractivité commerciale, la Ville de Nancy a décidé d'instaurer la taxe sur les friches commerciales afin d'inciter les propriétaires de biens professionnels vacants à les remettre sur le marché. Cette taxe doit être appliquée dès 2021. Ainsi, en 2020, devra être présentée la première délibération précisant les taux d'imposition et la liste des biens susceptibles d'être soumis par le service des impôts à cette taxe.
  - Dans le cadre de la structuration de la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC), il a été proposé la création d'un événement phare sur le design qui représente un secteur d'avenir fédérateur et transverse. Une Biennale du Design est ainsi prévue en 2020, portée par l'association Ars&Techné constituée à cet effet. Ce nouveau temps fort économique et culturel a été précédé de 2 actes préfigurateurs en 2018 et 2019 visant à préparer et fédérer les acteurs concernés. Après l'acte 1 «La Création» déroulé en 2018, l'acte 2 intitulé «La Révélation», s'est tenu du 9 avril au 5 mai 2019, au Château de Graffigny, et les 25-26 avril 2019 au Centre Prouvé. Les différents temps proposés, à savoir expositions, conférences, ateliers collaboratifs, espace de démonstration, avec la présence de personnalités du monde du design et des sciences telles Matali CRASSET, Sylvain MARCOUX ou encore Anne-Marie SARGUEIL, ont réuni plus de 1100 visiteurs dont 250 au Centre Prouvé.
- La première édition de la Biennale du Design en 2020, soutenue par la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, sera l'occasion de valoriser auprès de tous publics les savoir-faire locaux d'un secteur alliant technique, art et humanité, et de les faire rayonner dans le Grand Est et au-delà. A noter que le lancement de cette Biennale entre en résonance avec celui de l'Octroi, espace dédié à l'accompagnement et à l'aide à la création culturelle et artistique, implanté sur le technopôle Renaissance.

### Attractivité et marketing économique

Parce que l'attractivité d'une ville passe notamment par le dynamisme de son image économique, la Ville de Nancy poursuit sa participation aux actions de communication et de marketing :

- La mise en valeur des opérateurs économiques nancéiens et des actions menées par la Ville de Nancy est poursuivie au travers des supports de communication municipaux que sont le site Internet et la publication Nancy Mag.
- Par ailleurs, suite à la création de la SEM Nancy DEFI, une plaquette de communication visant à présenter le dispositif aux professionnels de l'immobilier commercial et aux propriétaires de biens est conçue et réalisée, en accompagnement de la Solorem gestionnaire de la société.
- Egalement, courant 2019 et 2020, les lauréats de l'appel à projets entrepreneurial en faveur de la transition écologique bénéficient de portraits individuels visant à promouvoir le lancement ou l'accompagnement de leurs projets.
- Le travail de structuration de la filière Tourisme d'Affaires se poursuit aux côtés de la SAPL Destination Nancy. Celle-ci,

désormais dotées des missions du Bureau de l'Événementiel (Convention Bureau) et d'Office du Tourisme est devenue la porte d'entrée principale et incontournable du tourisme et du rayonnement nancéiens. Dans ce cadre, la SAPL doit pouvoir fédérer l'ensemble des acteurs, notamment économiques, participant à l'attractivité du territoire. Ainsi, en 2019, a été signée par l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques (Ville de Nancy, Métropole, Université de Lorraine, CCI, Agence Régionale de Tourisme, Agence Scalen, Vitrites de Nancy, Club hôtelier, Agence Gare Est Europe, Lorraine Airport, L'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie), le Pacte d'Accueil permettant de proposer aux organisateurs de manifestations professionnelles un accompagnement et un accueil qualitatif et incitatif. En 2020, la Ville poursuit son implication dans le dispositif de suivi des actions de la filière au service de l'attractivité économique du territoire et notamment de la ville centre.

### L'insertion vers un projet professionnel

Au sein de la collectivité, le Service Action pour l'Emploi occupe une place importante auprès des administrés rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il les accueille, les conseille, les oriente en fonction de leur situation personnelle et professionnelle. Le retour vers l'emploi reste un objectif essentiel pour la Ville de Nancy.

Agréée par l'État pour remplir sa mission d'accompagnement des personnes en situation précaire dans leur parcours d'insertion, la Ville de Nancy poursuivra en 2020 sa démarche de mise en place de chantiers d'insertion à destination des populations les plus éloignées de l'emploi.

Cet agrément porte sur 50 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion répartis au sein de 7 chantiers d'activités différentes :

- 2 chantiers bâtiments,
- 2 chantiers espaces verts,
- 1 chantier Nancy Ville Propre (scindé en 2 équipes),
- 1 chantier entretien des locaux (dédié à l'Hôtel de Ville),
- 1 chantier mobilité.

Ces chantiers sont conduits et encadrés par des agents de la Ville, ils offrent aux personnes en insertion la possibilité d'acquérir des compétences et de se former pour aller vers un emploi marchand. Un suivi socio-professionnel des personnes entrant dans le dispositif des chantiers se fait aussi autour de la mise en place de formations et d'actions collectives ou individuelles.

Au sein de nos chantiers d'insertion, la Ville de Nancy s'est aussi investie pleinement dans une démarche de transition écologique. Les chantiers d'insertion « Bâtiment » font le choix d'utiliser des matériaux à teneur réduite en substances nocives et/ou des peintures à base de composants naturels. Quant aux chantiers « Espaces verts », l'entretien des espaces publics se fait sans produits toxiques et s'inscrit complètement dans la démarche du « Zéro Phyto ».







## L'apprentissage : un tremplin pour l'emploi

Forte d'une longue tradition, la Ville de Nancy accueille au sein de ses différents services des jeunes en formation d'alternance. L'apprentissage permet à un public jeune de 16 à 30 ans d'accéder plus facilement au marché de l'emploi.

Notre collectivité permet ainsi aux adolescents et jeunes adultes de faire un pas important vers l'emploi grâce à l'investissement tant au niveau humain que technique et à l'accompagnement des maîtres d'apprentissage au sein des différents services.

Plus de la moitié des apprentis sont formés dans le domaine des métiers de l'artisanat. En 2020, les différents services de la collectivité accueilleront environ 78 apprentis.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaurent une nouvelle clé de répartition de la prise en charge du coût de la formation des apprentis. Cette modification législative implique d'importants changements quant à la prise en charge des coûts de formation des apprentis accueillis dans les collectivités territoriales. Jusqu'alors financés intégralement par les Régions, tous les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 seront financés à 50 % par les collectivités et 50 % par le CNFPT.

Depuis plusieurs mois, la Ville de Nancy interpelle le gouvernement, sur le risque important de voir les collectivités se désengager de l'apprentissage, laissant un grand nombre de jeunes sans perspective d'avenir professionnel.

## L'accueil au titre des Travaux d'Intérêt Général

La Ville de Nancy au titre des Travaux d'intérêt Général accueille de plus en plus de personnes mineures et adultes au sein de ses chantiers d'Insertion (2019 : 60 personnes environ). Ces personnes sont suivies soit par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

## Le recrutement d'agents en service civique

La Ville de Nancy poursuit son engagement de recruter des agents en service civique (2019 : 3). Ce dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté en public a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale.

78

nouveaux  
apprentis  
accueillis  
en 2020

33

## Politique locale en faveur du commerce

Depuis 2014, la Ville de Nancy a mis l'accent sur le développement commercial en mettant en œuvre une véritable stratégie de développement commercial en lien avec les Chambres Consulaires, les Vitrites de Nancy, l'Agence de développement des territoires Nancy Sud (SCALEN) et la Métropole du Grand Nancy.

Cette stratégie est encadrée par une convention triennale portant sur le développement et le rayonnement du commerce et de l'artisanat à Nancy qui a été renouvelée pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2021. Un développeur de centre-ville a été recruté pour coordonner cette stratégie et mettre en place un plan d'actions spécifique.

En 2020, la Ville de Nancy maintiendra et renforcera les moyens au service de l'accompagnement des acteurs du commerce et de l'animation commerciale.

A ce titre, la démarche de prospection des enseignes et d'accompagnement des porteurs de projets se poursuivra autour d'outils tels que l'observatoire des linéaires commerciaux, la présence sur les salons professionnels et l'édition de plaquettes de présentation des pôles commerciaux.

Il en sera de même sur l'accompagnement des propriétaires et commercialisateurs de cellules vacantes dont la mise en valeur de leurs vitrines est renforcée depuis plus d'un an, au travers de vitrophanies réalisées en lien avec l'agence SCALEN, en phases de prospection et de travaux.

Par ailleurs, la Ville de Nancy accompagnera les projets à venir notamment la Galerie Saint-Sébastien, Nancy Grand Cœur, le Marché Central et l'ensemble de l'espace commerçant environnant, en lien avec les professionnels concernés.

Concernant la vacance commerciale, les réflexions en cours devraient permettre de mettre en place dès 2020 des boutiques à l'essai et des pop-ups en hypercentre.

Enfin, une démarche d'accompagnement globale sur la transition écologique des acteurs économiques va être mise en place.

Par ailleurs, le dialogue permanent avec les commerçants et les professionnels du secteur sera maintenu, voire renforcé :

- Organisation de réunions mensuelles de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant pour le commerce,
- Poursuite de la stratégie de rencontres, à différentes échelles, avec les professionnels du commerce :
  - > Les rencontres de proximité,
  - > La concertation et l'accompagnement des commerçants dans le cadre des travaux d'aménagement urbain,
  - > Les réunions publiques spécifiques, dédiées aux commerçants de la Ville, aux commerçants des marchés, ou encore aux agents immobiliers commerciaux ;
  - > La journée annuelle du commerce, mise en œuvre à l'initiative de la Ville de Nancy en lien avec les Chambres Consulaires et les associations de commerçants, visant à rassembler

en un lieu et une journée les différentes expertises pouvant accompagner le commerce et à proposer des conférences sur des thèmes d'actualité et d'innovation.

> L'instauration d'un rendez-vous annuel à destination des enseignes pour promouvoir la culture locale, à l'instar de celui organisé lors du Livre sur la Place 2019,

La Ville de Nancy poursuivra son soutien à l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers.

L'organisation d'une brocante gourmande mensuelle permettra davantage d'animation place Charles 3 et accompagnera positivement les initiatives du marché central tel que les brunchs du dimanche matin.



La Fête de la Gastronomie, qui s'inscrit comme un véritable rendez-vous nancéien de la tradition culinaire lorraine, sera reconduite en septembre sur la place Charles III, au Marché Central et sur le Plateau de Haye. En mars, « Goût de France », opération nationale dédiée plus spécifiquement à la restauration depuis 2019, donnera lieu à l'organisation d'un dîner gastronomique dans le marché central.

La Ville de Nancy maintiendra son soutien aux initiatives portées par les associations de commerçants qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce local et contribuent à la qualité et à la convivialité de leur secteur d'implantation.

Parallèlement, la communication sur les quartiers a été développée par la création des pages « commerces par quartier » sur le site Internet de la Ville. De plus, des plans de quartier, établis en lien avec les Conseils Citoyens et les commerçants, sont mis en place progressivement sur chaque quartier pour présenter la situation du commerce, les projets structurants et les richesses patrimoniales.

Pour répondre à une tendance forte constatée nationalement et convaincue de la nécessité de valoriser la production locale, la Ville de Nancy poursuivra l'accompagnement des projets collectifs de producteurs locaux, et plus particulièrement de l'association « Saveurs Paysannes » avec laquelle une convention est conclue jusqu'en décembre 2020. Outre la reconduction des manifestations déjà existantes depuis plusieurs années, quelques nouvelles initiatives doivent voir le jour (projets innovants et participation de l'association à plus de manifestations).

Patrimoine de nos régions, les métiers d'art contribuent au dynamisme local. C'est pour cette raison que la Ville de Nancy continuera de soutenir les manifestations qui leur sont dédiées et qui remportent toujours un vif succès auprès du public.

La dynamisation du Marché Central se traduira par la création d'un deuxième espace de convivialité destiné aux clients du marché afin de leur permettre de se poser. Le programme d'animations développé en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle sera reconduit en 2020. Par ailleurs, les associations de commerçants développeront de nouvelles actions.



## Culture

La culture et la créativité sont d'importants moteurs de développement personnel, de cohésion sociale et de croissance économique. Cette politique publique s'appuie à Nancy non seulement sur la valorisation du patrimoine, la recherche de la diversité culturelle mais aussi sur les actions favorisant l'apprentissage des pratiques et des savoirs. Le souhait est bien de stimuler l'innovation, la recherche, la création, la diffusion et d'apporter un soutien objectif aux différents porteurs de projets.

De plus, la Ville a le désir de s'affirmer comme une cité ouverte sur le monde en se positionnant à l'international, au travers des actions mises en place avec le réseau des villes jumelées, des coopérations, des coproductions de spectacles, des prêts ou emprunts d'œuvres. Pour ce qui concerne sa politique humaniste, la Ville de Nancy a pour ambition d'assurer la promotion du respect des Droits de l'Homme, de l'intégration, de la prise en compte du devoir de mémoire, afin de lutter contre toutes les formes de discrimination. Pour atteindre ces différents objectifs, la collectivité développe une politique dynamique de programmations en direction de toute la population, qui s'articule entre programmation régulière et temps festifs mais aussi au travers du déploiement de grands projets. Ce travail de longue haleine a par exemple été reconnu nationalement puisque « les fêtes de la Saint-Nicolas à Nancy » ont fait l'objet en 2018 d'une inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette récompense vient saluer le travail mené avec et par les habitants et tous les partenaires qui font vivre notre cité.

En 2020, le développement des projets et l'accompagnement des acteurs culturels, tel que prévu dans le projet de Ville et dans le respect du PPI, seront maintenus. Les projets tels que le développement de la pépinière culturelle et créative, l'Octroi Nancy, l'étude pour la réalisation d'un pôle de spectacle vivant, la mise en œuvre de la BNR 2, la poursuite de la rénovation du Palais des Ducs de Lorraine-musée Lorrain, la montée en puissance des temps forts (Livre sur la Place, NJP, Saint Nicolas...) ou la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'accompagnement des acteurs associatifs se poursuivront. Le soutien à la création et au partage sera maintenu en 2020.

**Ville de partage :** Les politiques éducatives, qui sont déjà des axes prioritaires, seront poursuivies et amplifiées. Ainsi l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants, pendant ou hors temps scolaire, sera plus que jamais une priorité de l'année 2020. L'objectif du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel signé avec l'État est de permettre aux enfants et adolescents, de rencontrer les œuvres ou les artistes, de pratiquer eux-mêmes une activité et de restituer ce savoir ou cet apprentissage sous une forme appropriée (spectacle, exposition, écriture...).

Parmi les priorités, il y a celle de vouloir s'adresser à **l'ensemble de la population**. Pour ce faire outre une programmation multiple tant au niveau des contenus, des formes ou des lieux de présentation, des actions de médiation sont déployées dans l'ensemble des structures avec une communication ciblée qui s'est renforcée. Le développement du journal « Culture à





Nancy», diffusé à 40 000 exemplaires se poursuit. Au-delà de sa mission d'information du public, il y a celle de soutenir des artistes locaux puisque systématiquement les visuels des couvertures de ce journal font l'objet de commandes artistiques.

**Ville de création**, Nancy, amplifie son **soutien aux grands établissements** de spectacle vivant **labellisés** par le Ministère de la Culture, **afin de favoriser leur rayonnement** puisque Nancy a la chance d'en compter 4 sur son territoire. Il en va ainsi en 2020 de l'Opéra national de Lorraine (ONL), du Centre Chorégraphique National (CCN) et du Centre Dramatique National (CDN) et l'Autre Canal. L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy continuera à bénéficier d'une convention de résidence permanente à la Salle Poirel. Afin d'anticiper les besoins de ces structures et de répondre aux attentes des publics, l'étude de faisabilité en cours sera poursuivie pour, d'une part, améliorer les conditions de travail dans les locaux du CCN, et d'autre part, envisager la création d'un pôle spectacle vivant intégrant les trois structures que sont le CCN, CDN et ONL, en lien avec le Ministère de la Culture et la Région Grand Est. Enfin, la Scène de Musique Actuelle L'Autre Canal continuera, outre ses actions dans les murs, l'organisation de programmations musicales sur le domaine public.

Dans l'objectif d'**accompagner les projets des artistes et acteurs culturels associatifs**, la mise en œuvre des dispositifs d'aide à la création, à l'investissement et à la diffusion sera également poursuivie, en lien avec le Centre de Ressources de la Vie Associative (maintien des subventions, mises à disposition de moyens et de lieux culturels tels que la Salle Poirel, le Théâtre Mon désert ou la Galerie 9, renouvellement des conventions). Ce sont chaque année plus de 130 associations qui sont accompagnées et soutenues dans le développement de leurs projets.

Dans le cadre de l'émergence de la Pépinière Culturelle et Créative «L'OCTROI Nancy», les actions de préfigurations engagées dès 2018 vont se poursuivre et l'ouverture séquencée des espaces sera mise en œuvre par l'association de préfiguration OK3 créée en 2019. Cette association, en lien avec la ville, souhaite développer un volet opérationnel visant notamment à donner plus de visibilité et de vie au site, à réunir toutes les forces vives en capacité de s'investir dans le projet, apporter une plus-value aux projets participatifs engagés, tout en stimulant la communication du site.

Pour **amplifier la place à l'art contemporain et l'Art dans Nancy**, la campagne de commandes artistiques sera poursuivie auprès d'artistes contemporains reconnus à l'échelle locale nationale ou internationale. Ce sont déjà plus de trente œuvres qui ponctuent le parcours urbain permettant une découverte artistique en complément des œuvres conservées dans les musées. L'articulation des programmations «dans et hors les murs» sera confortée. Ainsi les expositions prévues par le musée des beaux arts permettront d'explorer les arts nés dans la rue comme les arts visuels et les musiques actuelles, facilitant ainsi leur compréhension. L'exposition «*Fire on Fire : Art Music / Street Club Studio*» se terminera en mars 2020 à la Galerie Poirel et d'avril à septembre sera présenté l'exposition «*Le droit des objets à se disposer d'eux-mêmes*» 3<sup>ème</sup> volet de la collaboration avec le CNAP au Musée des Beaux-Arts.



De plus, le soutien aux artistes et à la création contemporaine sera accentué avec la mise en place d'un fonds municipal d'art contemporain permettant d'intensifier la diffusion et la sensibilisation de tous les publics à cet art.

**Ville de patrimoine**, Nancy souhaite **consolider l'action de ses établissements patrimoniaux**.

Du 19 septembre 2020 au 21 janvier 2021 sera présentée l'exposition « *Les Adam et Clodion, une dynastie de sculpteurs au cœur de l'Europe* » au Musée des Beaux-Arts. Ce sera l'occasion pour le musée Lorrain de présenter une grande exposition hors les murs en partenariat avec le musée du Louvre permettant de mettre en lumière les chefs d'œuvre produits par les sculpteurs Lorrains au 18<sup>ème</sup> siècle, grâce notamment, au mécénat des ducs de Lorraine.

Les 15 et 16 février 2020, un week-end festif sera organisé pour la réouverture de la Villa Majorelle et l'inauguration des espaces intérieurs rénovés.

Les Réserves communes, qui servent d'exemple pour bon nombre de Villes en France, seront dotées de matériel de stockage et d'outillage pour compléter leur équipement.



Le projet de **rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain** se poursuivra en 2020 avec le démarrage de la grande campagne de fouilles sur le jardin du Palais Ducal. Pendant la fermeture du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain, un accès gratuit à l'église des Cordeliers qui dispose d'une scénographie renouvelée est préservé pour le public. La maison du projet ouverte depuis juillet 2019, devient l'espace d'information et d'expérimentation dédié au projet de rénovation du Palais des ducs de Lorraine. La poursuite du plan de valorisation des collections hors les murs à Nancy, dans le Grand Est et à l'échelle nationale sera également poursuivie. Ainsi le musée du château de Lunéville sera associé au travail avec le Louvre.

Les **établissements du livre et de la lecture** perpétueront le développement de leurs actions pour assurer une offre de qualité. A l'issue du projet de bibliothèque numérique de référence 2013-2016, les bibliothèques de Nancy continuent

de **développer le numérique** avec les sites Limédia dont « Galerie » dédié à la valorisation du patrimoine numérisé des bibliothèques du sillon lorrain et « kiosque » dédié à la presse ancienne. Cette transition numérique s'intensifiera également dans les murs de la médiathèque de la Manufacture pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages avec la mise en œuvre du projet de BNR2 pour la période 2020-2022. Pour accompagner cette évolution, seront mises en place des actions de sensibilisation-formation pour les personnes non habituées au numérique.

En parallèle, les bibliothèques de Nancy poursuivront les programmes comme « Première page », actions de sensibilisation des tout petits au livre et à la lecture en lien avec les services de la petite enfance.

Les Archives municipales consolideront quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives et poursuivront l'animation des groupes de travail sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux dans le but de préserver les documents originaux, mais aussi de faciliter leur accès par le plus grand nombre. Ainsi plus de 60 000 images numérisées sont désormais accessibles.

En 2020, les Archives municipales développeront, avec l'aménagement d'un espace dédié, des actions pour assurer des séances d'éducation artistique et culturelle avec la mise en place d'ateliers pédagogiques destinés aux scolaires.

**Ville attractive :** Les temps forts qui ponctuent l'année font la notoriété de Nancy. C'est ainsi qu'outre les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux, le spectacle de vidéo-projection hivernal aura lieu quotidiennement sur la façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint Nicolas. L'amplification des Fêtes de la Saint Nicolas se poursuivra avec un élargissement des projets participatifs tels que la fanfare des enfants du boucher, la compagnie les Anes-Stram-Gram réunissant enfants et adultes pour un flashmob original ou la grande collecte du saloir. La programmation art de la rue orienté jeune public, la multiplication des villages de Saint Nicolas permettant au public de partager des instants de fêtes et pour les plus grands de revivre des moments de leur enfance, seront confortés. C'est pour préserver cette fête populaire et festive que la Ville de Nancy s'est engagée dans la démarche pour l'inscription au Patrimoine Immatériel de l'UNESCO. Cet objectif Unesco est d'autant plus d'actualité que la 1<sup>ère</sup> étape, à savoir l'inscription à l'inventaire français du patrimoine culturel immatériel a été atteinte en novembre 2018.

A noter, dans cette perspective d'inscription, la mise en œuvre d'une évaluation pluriannuelle menée, en lien avec l'Université de Lorraine. Elle vise à identifier la perception que le public a des Fêtes de Saint-Nicolas, et tout particulièrement de recueillir son ressenti sur la candidature et son envie d'y participer.

Le Livre sur la Place poursuivra son travail et son rayonnement en lien avec les libraires de Nancy et ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt. Le concours la « Nouvelle de la Classe », qui voit la classe lauréate reçue à l'Académie Française, sera poursuivie.

Pour valoriser et rendre plus visible toutes ces programmations, la Ville s'associe à de nombreux partenaires pour valoriser

la destination et l'inscrire dans le réseau des tour-opérateurs prescripteurs de voyages ou de séjours tout au long de l'année. Le pacte de « Destination Lorraine » permettra à l'ensemble des acteurs, privés ou publics de se mobiliser ensemble, à l'initiative de la région Grand Est, pour travailler à la valorisation du territoire.

**170 000**  
visiteurs  
au Livre  
sur la Place  
2019



## Relations internationales

Les Relations Internationales contribueront au rayonnement de Nancy par l'animation de partenariats internationaux et favoriseront l'esprit d'ouverture européenne et internationale des Nancéiens.

Dans un contexte international en constante évolution, les collectivités territoriales sont appelées à s'adapter au regard de la diversification des enjeux du monde globalisé les impactant directement tels que le développement durable, la qualité du cadre de vie et l'emploi notamment.

A ce titre, la Ville de Nancy consciente de l'exacerbation du jeu concurrentiel international et soucieuse de se nourrir des échanges avec des partenaires diversifiés, cherche à faire de son action européenne et internationale un outil permettant de répondre à la perpétuelle métamorphose internationale. Pionnière en matière d'établissement de relations bilatérales, Nancy dispose d'un socle solide qui lui a permis de participer activement à la naissance d'une authentique diplomatie des villes.

Nancy fait preuve de son rayonnement sur la scène internationale en participant activement aux grands réseaux européens et internationaux, tels que l'Association Cités Unies France ou encore l'Association française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe, Euregio. Dans le cadre de ces réseaux, Nancy est régulièrement sollicitée pour partager son expertise sur la scène internationale.

Ainsi, la stratégie partagée concernant l'action européenne et internationale permet de faire de Nancy une agglomération visible et reconnue, attractive et engagée, solidaire et responsable. La réussite de cette coopération repose bien évidemment sur une bonne gouvernance territoriale, mais aussi sur la mise en place d'un partenariat fort et cohérent de l'ensemble des acteurs locaux dont il s'agit de capitaliser et de mutualiser les savoir-faire et de contribuer à l'épanouissement de chacun via des manifestations fédératrices et innovantes.

Dans ce cadre, la semaine franco-allemande de la transition énergétique sera renouvelée en 2020.

L'idéal européen partagé et défendu avec toutes les autres villes jumelées européennes, au service de la paix et du développement, est également célébré à Nancy avec le Mai de l'Europe.

La Ville de Nancy souhaite également favoriser l'ouverture internationale des jeunes en poursuivant son programme d'accueil de stagiaires de ses huit villes jumelées en août au sein des services municipaux, dans le cadre d'une coopération réciproque qui prévoit l'accueil de jeunes nancéiens au sein des collectivités amies.

Le soutien de la Ville de Nancy aux associations œuvrant en faveur des relations se poursuivra en 2020.



## Tourisme et valorisation du patrimoine

### Monuments historiques

Après la restauration des façades, toiture, cheminées, la Villa Majorelle poursuit sa rénovation. Ainsi est engagée la restauration de ses décors intérieurs, après les études élaborées par l'architecte du Patrimoine Camille ANDRE, maître d'œuvre de l'opération, et les nécessaires concertations avec le comité scientifique et les services de la DRAC Grand Est.

Par ailleurs, la restauration de la fontaine Wallace et sa remise en eau sera engagée en 2020. Un aménagement, plus en adéquation avec l'usage initial de la fontaine, restituera les grilles au sol et les pavés. La fontaine sera déposée pour nettoyage et restauration, les grilles seront refondues dans le cadre d'un partenariat avec le lycée Loritz.

Enfin, en exécution de la convention triennale signée entre la Ville de Nancy et l'État - DRAC Grand Est, il est prévu de lancer les études préalables à la restauration des couvertures du Pavillon Jacquet, sur la place Stanislas et de l'Hémicycle du général de Gaulle.



### Édifices Culturels

Le programme annuel d'entretien et de mise en sécurité sur les édifices culturels est un engagement constant de la municipalité.

A noter que l'église Saint-Epvre, frappée par l'incendie de la sacristie le 18 novembre 2018, fera l'objet d'une campagne de restauration du local sinistré avec la restauration de la sacristie et le doublage des fenêtres de la crypte.

### Valorisation du patrimoine

Les actions portées par le service en charge de la valorisation du Patrimoine visent à diffuser auprès d'un public le plus large possible tout ce qui a trait à l'histoire et l'architecture de la Ville. Cette démarche de sensibilisation a l'ambition de rendre le patrimoine accessible à tous.

Pour atteindre ses objectifs, le service a recours à deux principaux supports : le support numérique et le support papier.

Le site nancy.fr, en se dotant de pages entièrement dédiées au patrimoine, permet de recourir à des outils tels que la frise chronologique ou des pages décrivant et illustrant les grandes périodes qui ont construits la Ville. Il permet de retrouver les différentes saisons de la série d'été spéciale patrimoine créée en 2017.

Initiées également en 2017, les visites virtuelles via Google Street View des propriétés historiques remarquables de la Ville (Hôtel de Ville, Palais du Gouvernement, Opéra, Bonsecours, porte de la Craffe, Basilique Saint-Epvre, Aquarium du MEN et l'ensemble Poirel) se poursuivront en 2020 notamment par la Villa Majorelle nouvellement restaurée.

Des supports papier viennent compléter cette offre numérique avec la collection patrimoine. Lancée en 2018 avec le dépliant présentant l'Hôtel de Ville, poursuivie en 2019 avec les trois places du patrimoine mondial et l'Art Nouveau à Nancy, la collection patrimoine s'enrichira de nouveaux épisodes en 2020. De plus, se substituant au livret édité il y a quelques années encore par le Ministère de la Culture, le dépliant-programme des Journées du Patrimoine, permet aux passionnés de disposer d'un document détaillant les visites possibles durant ce week en dédié au patrimoine.

## Qualité du cadre de vie

### Sécurité et libertés publiques

Si la Ville reste un lieu d'hospitalité au travers ses espaces extérieurs, il n'en demeure pas moins que son partage doit cependant faire l'objet d'une négociation permanente. Les nombreuses innovations et manifestations culturelles qui invitent toujours davantage les habitants à vivre les espaces urbains pleinement, impliquent également qu'ils passent de plus en plus de temps à l'extérieur. A ce titre, l'enjeu de la Ville de Nancy en matière de tranquillité et de sécurité, est de poursuivre les efforts qu'elle met en œuvre depuis 2014, pour apporter des réponses pragmatiques à la nécessaire articulation entre « sécurité et partage de l'espace public ».

#### Des outils opérationnels au service de la tranquillité

##### La charte de la vie nocturne

Depuis 2014, la Ville de Nancy s'est attelée à élaborer de nouveaux espaces de médiation dont la charte de la vie nocturne constitue un des principaux éléments. Signée le 15 juillet 2019 par le Maire de Nancy, le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière, la charte de la vie nocturne constitue, pour les partenaires institutionnels et les professionnels exploitants de débits de boissons, un véritable outil opérationnel de coproduction dans la prise en charges des problématiques nocturnes, où chaque acteur a pu circonscrire le champ de ses responsabilités et où chacun s'engage à les faire respecter. Cette dynamique nouvelle se traduit notamment par la création d'un comité de pilotage composé des différents signataires.

Ce comité de pilotage qui a vocation de se réunir deux fois par an, se fixe comme objectif d'établir un bilan de l'année écoulée et de travailler sur les stratégies de valorisation de la vie nocturne de la Ville de Nancy. Outre cette mission, le comité de pilotage de la charte de la vie nocturne pourra être amené à convoquer un ou plusieurs professionnels adhérents à la labellisation lorsque ces derniers auront fait l'objet d'une plainte ou de doléances du voisinage. Cette approche nouvelle et partenariale témoigne de la volonté de la Ville de Nancy de garantir aux nancéiens une tranquillité légitime tout en permettant à la Ville de Nancy de développer sa vie événementielle, culturelle mais également festive.

##### Le Centre de Supervision Urbain

Depuis plusieurs années des caméras de vidéoprotection dites de « sécurité » ont été installées sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, principalement sur le centre-ville de Nancy, sur des secteurs spécifiques, identifiés comme des lieux de commission d'actes de délinquance.

Jusqu'alors, ces caméras se contentaient d'enregistrer et leurs images étaient extraites sur réquisition de la police nationale, en vue de faciliter les enquêtes et élucider certaines affaires.

C'est pourquoi, la Métropole du Grand Nancy a décidé de créer un Centre de Supervision Urbain (C.S.U.), sur la base des dispositions des articles L5211-59 du CGCT, L132-13 et 14 du code de la sécurité

intérieure, qui lui permet, au titre de sa compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, d'acquérir, d'installer et d'entretenir des dispositifs de vidéoprotection.

La mise en œuvre de cette infrastructure permet désormais, depuis juillet 2019, d'exploiter sur son territoire, les caméras de vidéoprotection qui y sont rattachées, 24h/24 et 7 jours sur 7, en partenariat avec les communes adhérentes au C.S.U., l'Etat et l'ensemble des forces de l'ordre.

Le dialogue entre le C.S.U., les communes adhérentes, les polices municipales et la police nationale constitue l'élément fondamental du dispositif métropolitain de vidéoprotection. L'interopérabilité des communications et des technologies est par conséquent indispensable pour garantir l'efficacité de ce nouveau système.

C'est à ce titre, que la Ville de Nancy a délibéré le 26 juin 2019, à la fois pour signer la convention de rattachement au Centre de Supervision Urbain Métropolitain et pour adhérer au groupement de commande relatif aux marchés de fourniture, pose et maintenance de caméras, liés à ce nouvel outil.

La mise en œuvre du C.S.U. s'inscrit dans une coproduction de sécurité, qui place les outils technologiques de prévention situationnelle, au cœur de l'architecture des dispositifs de lutte contre la délinquance. L'adhésion de la Ville de Nancy à ce dispositif témoigne de sa volonté de lutter contre la diversité et la mobilité des formes de délinquance afin de répondre aux attentes de sécurité des nancéiens.

## Une coproduction de la sécurité consolidée

Dans une Métropole qui compte 20 communes, 260 000 habitants et plus de 50 000 étudiants, de nombreux territoires en rénovation urbaine, une géographie prioritaire complexe et une zone de sécurité prioritaire, la Ville de Nancy, Ville-centre de la Métropole, concentre l'essentiel de certains types de phénomènes qui participent à nuire à la qualité de vie des nancéiens. C'est pourquoi, la Ville de Nancy développe depuis 2014, une politique publique en matière de sécurité qui s'est toujours fixée comme objectif de rénover la manière d'appréhender les problématiques de sécurité et de tranquillité, pour garantir aux nancéiens, une Ville plus sûre. Politique d'autant plus complexe à mener, qu'elle doit toujours s'inscrire dans ce contexte si particulier de la menace terroriste.

Tous les phénomènes de délinquance, parfaitement identifiés, ont orienté l'action communale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. L'ensemble des dispositions prises par la Ville depuis 2014, qu'il s'agisse des arrêtés municipaux d'interdiction de consommation d'alcool dans des périmètres définis et la vente d'alcool après 22h, de l'arrêté de fermeture des épiceries de nuit à 2h30 ou encore les contrôles réalisés par la brigade anti-bruit à l'endroit des débits de boissons, traduisent la volonté politique de la Ville de Nancy d'apporter des réponses adaptées aux phénomènes de nuisances et de troubles à la tranquillité publique. Pour autant, force est de constater que les avancées réalisées en la matière sont principalement le fruit d'une nécessaire collaboration avec tous les acteurs en charge des questions de sécurité.

Si la consolidation des effectifs de police municipale et la restructuration de son organisation, composée désormais de 7 groupes opérationnels, permettent au quotidien, d'accroître la capacité d'intervention des agents, il n'en demeure pas moins que la coproduction de sécurité est essentielle pour maintenir une efficacité sur le terrain et répondre aux nouveaux enjeux d'une ville qui s'inscrit dans une urbanisation dynamique et qui développe une politique culturelle et événementielle générant de nouveaux rythmes de vie.

Outre la convention de coordination « Police Nationale / Police Municipale » signée le 23 janvier 2017, actualisée le 5 novembre 2018, qui détermine les coopérations entre la police nationale et la police municipale, les partenariats avec l'État, la police nationale et la Métropole ne cessent de s'organiser et de se conforter, soit pour élargir les champs d'intervention, soit pour mener des opérations conjointes et ciblées.

Si la charte de la vie nocturne et l'adhésion au C.S.U. témoignent du dynamisme des collaborations partenariales avec les acteurs institutionnels qui ont en charge les questions de sécurité, d'autres formes de collaborations et de coopérations s'exercent, au quotidien sur le terrain :

- les réunions bimensuelles entre la police nationale, la police municipale, la direction de la sécurité et de la tranquillité et l'adjoint à la sécurité et aux libertés publiques, permettent de travailler sur les modalités d'une coordination plus stratégique et structurée et d'identifier les problématiques sur lesquelles il convient de mener une action ainsi que les secteurs sur lesquels il est nécessaire d'intervenir,

- les patrouilles conjointes « Police Nationale / Police Municipale » sont organisées et réalisées sur réquisition du procureur et/ou sur la base des arrêtés municipaux. C'est ainsi que s'opèrent régulièrement des contrôles de diverses natures : routiers (alcoolémies, stupéfiants), mendicité agressive (marginiaux, chiens dangereux), consommation d'alcool sur la voie publique...
- l'encadrement des manifestations de voie publique et des grands rendez-vous nancéiens. Dans un contexte où plus que jamais la menace terroriste reste d'actualité, la Ville de Nancy doit se donner les moyens d'encadrer ces événements pour assurer la sécurité de tous. Ces grands événements qui viennent rythmer la vie sociale et urbaine des nancéiens tout en participant à asseoir l'attractivité de la Ville, s'organisent en étroite collaboration avec l'État et la police nationale. Ces coopérations donnent systématiquement lieu à la rédaction de notes de sécurité qui précisent à la fois le rôle et les missions de chacun et les effectifs engagés sur le terrain.



## Cadre de vie, nature espaces verts

La première édition du jardin éphémère marquait le 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Nancy et la Ville japonaise de Kanazawa. Depuis, la place Stanislas, patrimoine mondial de l'humanité, s'habille tous les ans de végétal.

En 2019, «Empreinte», le 16<sup>e</sup> jardin éphémère, a interrogé la responsabilité de l'homme du XXI<sup>e</sup> siècle, ouvrant au grand public les questions de préservation de l'environnement et de sauvegarde de la biodiversité. Ce succès populaire constitue une formidable motivation pour assurer l'entretien de nos 242 espaces de nature. En 2019, un comité de labellisation piloté par Natureparif a décidé d'attribuer le label EcoJardin pour une durée de trois ans au parc de la Cure d'Air et au jardin du Musée de l'École de Nancy. Avec le parc Bonnet, le parc Saint-Mansuy, les jardins du Belvédère, le parc Blondlot, le jardin Dominique Alexandre Godron, le parc Olry, le jardin Verlaine, le parc Sainte-Marie, le parc de la Pépinière et le parc de Gentilly, cela porte à douze les espaces de nature nancéiens écocertifiés.

Le respect de 150 critères stricts de l'écolabel est un gage de sérieux et de pérennité pour nos engagements au long cours. L'audit environnemental est renouvelable tous les trois ans, exigeant de nos équipes un travail permanent pour développer projets et réalisations respectueuses d'une plus grande biodiversité.

Là encore, grandes écoles et universités nancéiennes se sont associées directement à notre action. C'est particulièrement vrai dans le parc Sainte-Marie où un laboratoire à ciel ouvert a permis des travaux pratiques d'étudiants-chercheurs autour de sujets essentiels comme la qualité des sols et la présence d'insectes pollinisateurs sur le site.

La restructuration du jardin Dominique Alexandre Godron, dont les trois kilomètres de bordures en buis ont été détruites, se fera dans le même esprit. Consciente de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et de la santé des usagers, la Ville de Nancy a décidé de se passer des produits phytosanitaires dans ses espaces de nature en 2005. Désormais seules sont utilisées des préparations de biocontrôle ou utilisables en agriculture biologique. Ces solutions sont parfois insuffisantes dans certains cas tels la cylindrocladiose, maladie ravageant les buis depuis 2015. La pyrale, un nouveau ravageur a attaqué quant à elle en 2018 le jardin Dominique Alexandre Godron.

Ces contraintes ouvrent un nouveau champ de réflexion sur l'aspect esthétique et le devenir du jardin Dominique Alexandre Godron. Le tracé d'origine sera réaffirmé pour mettre en valeur le fleurissement annuel, mais également le fleurissement pérenne à base de plantes vivaces et graminées. L'ancienne graineterie pourrait être transformée en centre d'initiation à l'écologie urbaine en organisant animations et ateliers. Cet espace pourrait se doubler d'un centre de ressources bibliographiques permettant la consultation publique des 5 000 ouvrages de la Société Centrale d'Horticulture de Nancy.

Autre volet de ces développements écologiques, la désimperméabilisation des sols a été pratiquée dans les écoles Charlemagne, Trois Maisons, Émile Gebhart. Elle se poursuivra dans le jardin du Belvédère, le parc de la pépinière et le parc Sainte-Marie.

la Ville de Nancy  
compte  
**242**  
espaces  
de nature





plus de  
**50**  
actions

Transition  
écologique  
réalisées  
en 2019

45

En 2019, les habitants ont été sensibilisés à ces sujets, via les « Mardis aux serres » et les « Mercredis de la Pep' ». Ces éco-ateliers conviviaux, avec un apprentissage des gestes verts au contact des jardiniers professionnels, rencontrent un enthousiasme grandissant, développé encore avec les « Jeudis de Godron » en 2020.

Souhaitant poursuivre dans cette approche, la mise en place d'un poulailler partagé au sein du parc de la Pépinière semble une bonne opportunité. Il aura un rôle à la fois pédagogique, écologique et social. Ce projet a pour objectif principal de communiquer sur la réduction et la mise en valeur des déchets ménagers ainsi que sur l'importance d'une alimentation durable. Il permettra aux participants de renouer avec la nature par le biais de l'élevage de poules, de réduire leurs déchets, de profiter d'œufs frais et enfin de créer du lien social. Le poulailler partagé sera installé dans une parcelle de l'enclos des daims (7 000 m<sup>2</sup>) du parc de la Pépinière, dans l'hypercentre nancéien.

En 2019, la Ville de Nancy a entrepris de végétaliser les façades des bâtiments qui lui appartiennent et au-delà, encourage les Nancéiens à en faire de même. Les bénéfiques de ces aménagements sont nombreux : ils participent au rafraîchissement de l'air en atténuant les îlots de chaleur urbains, embellissent les quartiers, améliorent la qualité de l'air en ville, développent la biodiversité en offrant des sources de nourriture et des gîtes à la faune urbaine.

Les plus petits interstices sont également utilisés avec le maintien de la végétation spontanée des trottoirs, le semis de plantes adaptées aux fissures de pieds de murs, la création de micro-fosses de plantation. La végétalisation verticale améliore l'isolation thermique des bâtiments, l'effet « îlot de chaleur » étant amoindri avec un air ambiant rafraîchi grâce à la transpiration des plantes. La qualité de l'air est également améliorée par l'absorption des poussières, du CO<sub>2</sub> et de certains polluants. En 2020, la Ville de Nancy poursuivra cet action essentielle.

En 2019, la place de la Croix-de-Bourgogne a été complètement modifiée en « îlot de fraîcheur » entièrement pensé avec les citoyens, riverains et membres du conseil citoyen, enfants des écoles situés à proximité conformément à la stratégie de végétalisation et désimperméabilisation.

Plus de la moitié des zones imperméabilisées actuelles a été transformée en zones désimperméabilisées par l'emploi de matériau drainant, le renforcement et la création de nouveaux espaces verts, une meilleure répartition des cheminements doux, la conservation des arbres actuels et la création d'un site de composteurs partagés. En 2020, plusieurs nouveaux espaces et places seront réaménagés et ouverts à la concertation afin de multiplier les îlots de fraîcheur et les oasis urbaines.



## Stationnement

Depuis 2018, l'usager qui stationne son véhicule sur un emplacement payant s'acquitte d'une redevance de stationnement. S'il ne la règle pas immédiatement, il devient redevable d'un forfait de post-stationnement. Le produit des forfaits de post-stationnement contribue au financement des politiques de transports en commun, de circulation et de mobilité menées par la métropole du Gand Nancy en lien avec la Ville centre et ce, dans le cadre de la démarche de transition écologique engagée par la Ville dès 2019 jusqu'à l'horizon 2030.

La Ville entend poursuivre ses actions destinées à renforcer l'attractivité de l'hyper centre en maintenant le dispositif des chèques parking en partenariat avec la métropole, la société INDIGO et les associations représentant les commerçants et notamment les vitrines de Nancy et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie. Il est ainsi possible de cumuler l'utilisation des chèques parking d'une valeur unitaire de 1€ dans la limite de 3 chèques venant en déduction du paiement final du coût du stationnement.

De même, à l'instar des années précédentes, la gratuité est appliquée dans les parkings en ouvrage les dimanches d'ouverture des commerces, décidés par arrêté municipal conformément à la loi de 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité. Par ailleurs, sous réserve d'autres actions promotionnelles décidées par la Ville, un forfait journalier de 4€ est appliqué les samedis précédant les ouvertures dominicales.

S'agissant des parkings gérés en régie directe par la Ville, la Ville poursuit en 2020 les actions déjà engagées pour améliorer l'accueil et la sécurité des usagers. C'est ainsi que des infrastructures de recharge des batteries pour véhicules électriques, accessibles au public, doivent être progressivement implantées dans les parkings Dom Calmet, place des Vosges, place Stanislas et III Maisons.

Différents travaux de peinture doivent être effectués dans les parkings Dom Calmet et Stanislas, lequel doit bénéficier également du changement des portes d'accès au niveau -1 ainsi que d'une rénovation de l'ascenseur (moteur, centrale de commande et cabine).

Enfin une réflexion est engagée concernant la réfection du parking des III Maisons avec la reprise de la surface actuelle en intégrant l'objectif de désimperméabilisation des sols.





## Logement – Urbanisme

### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements

La Ville de Nancy poursuivra en 2020 sa participation à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI HD). Il s'inscrit dans les défis de la transition écologique exprimés par la Ville de Nancy. Les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont eu lieu en séance de conseil municipal en février 2019 et en conseil métropolitain en juin 2019. L'approbation du PLUI est programmée pour 2022. En 2020, la Ville participera à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, en lien avec SCALEN et la Métropole du Grand Nancy.

### La révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du SPR (Site Patrimonial Remarquable) en cours de révision s'articule avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUi HD du Grand Nancy. Il présente des avancées notables en termes d'écologie urbaine, d'adaptation au changement climatique et de transition écologique, d'amélioration du cadre de vie, tout en prenant en compte la forte dimension patrimoniale de cet espace. L'enquête publique portant sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur s'est déroulée du 17 septembre 2019 au 18 octobre 2019. La mise en application du document pourra être entamée dès 2020.

### Les grands projets structurants

La Ville de Nancy poursuivra en 2019 sa participation dans les grands projets structurants portés par la Métropole du Grand Nancy (Territoires en transformation : Nancy Grand Cœur, Rives de Meurthe, Plateau de Haye, Campus ARTEM).

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, elle agira en vue d'offrir un logement de qualité, économe en énergie, adapté aux besoins diversifiés et évolutifs de ses habitants avec le souci de se rapprocher de 25 % de logements sociaux. Le taux actuel est de 23,19 %.

La Ville de Nancy mettra tout en œuvre pour diversifier l'offre résidentielle en veillant à la mixité sociale des quartiers, à l'amélioration de la qualité du parc privé et social, à l'accessibilité financière du parc de logements. Le parcours résidentiel vers l'accession sociale à la propriété sera favorisé, en particulier pour les primo-accédants.

**23,19%**  
de logements  
sociaux à Nancy



La Ville de Nancy poursuivra ses efforts en direction du logement privé avec le souci de réduire le nombre de logements vacants dans la commune, de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et de réduire la facture énergétique des ménages.

Outre les territoires actuellement en transformation, deux quartiers feront l'objet de l'attention particulière de la Ville de Nancy : celui situé au Nord des Rives de Meurthe, autour de la friche Alstom et celui compris entre la porte Saint-Nicolas et la place de Castelnau au sud-est de la Ville.

Le travail quotidien avec les opérateurs immobiliers privés et bailleurs sociaux autour des enjeux de la transition écologique se poursuivra et trouvera une déclinaison opérationnelle dans le cadre de la révision des documents réglementaires en matière d'urbanisme, d'habitat et de mobilités actuellement en cours.

Enfin, la Ville de Nancy délégataire de Voies Navigables de France dans la gestion du port de plaisance Saint-Georges poursuivra ses efforts de modernisation de l'équipement. En lien avec l'exploitant elle préparera, par ailleurs, le prochain contrat de délégation qui visera non seulement la gestion du bassin Saint-Georges mais également les trois autres bassins nancéiens (Trois Maisons, Sainte-Catherine et Bonsecours)..

### Ravalement de façades et végétalisation : Nancy Ville Claire et Végétale

Pour favoriser la biodiversité et apporter davantage de nature et de fraîcheur en ville, la Ville de Nancy a délibéré en février 2019 le principe d'intégrer à la campagne de ravalement de façades une action en faveur de la végétalisation des murs. Pour ce faire, elle a décidé d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires désireux de végétaliser leurs façades sur l'ensemble de la Ville.

S'agissant du périmètre de ravalement obligatoire de façades, le quartier Médreville sera poursuivi. La Ville de Nancy souhaite, par ailleurs, engager un effort d'accompagnement financier conséquent des copropriétés privées parmi les plus importantes de la Ville (notamment l'immeuble Joffre Saint-Thiébaud, le Clos de Médreville, le Building Joffre et l'Immeuble Kennedy). Enfin, elle mettra en œuvre, avec les propriétaires particuliers, la dernière tranche de restauration/ravalement des basses faces des pavillons de la rue Héré.





## Épanouissement des familles et accompagnement

### Petite enfance et politique familiale

#### Petite enfance

L'ambition du CCAS est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui leur permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leur choix de vie. Ainsi, le CCAS propose aux familles nancéiennes une offre d'accueil pour les enfants au sein de sept crèches ou multi-accueils de trois haltes-garderies et de la crèche familiale. Le Relais Assistants Maternels et le dispositif Arc-en-ciel répondent aux besoins spécifiques des familles. A cette offre s'ajoute celle des 9 structures associatives, ce qui représente plus de 900 places en accueil collectif sur le territoire nancéen.

En 2020, le pôle Petite Enfance propose plusieurs axes de développement :

#### Ouverture de la ludothèque Saint-Nicolas

La ludothèque Saint-Nicolas est un projet municipal de création d'un espace ludique, pédagogique et culturel ouvert à tous. Situé au premier étage du centre commercial Saint Sébastien à Nancy, cet espace de 250m<sup>2</sup> assurera un accueil gratuit, bienveillant et convivial basé sur le plaisir du jeu et de la transmission culturelle du lundi au samedi de 9h30 à 18h30. La rencontre avec les élus et les responsables des différents pôles et structures susceptibles d'utiliser la ludothèque comme ressource ont permis de nourrir la réflexion pour l'élaboration du projet pédagogique et des objectifs principaux : diffuser l'accès à la culture et aux pratiques ludiques dès le plus jeune âge, accompagner et soutenir la parentalité, favoriser les liens intergénérationnels, contribuer à la dynamique territoriale de cohésion sociale. L'ouverture a eu lieu le 14 octobre 2019.



#### Développement d'un plan d'actions dans le cadre de la transition écologique dans l'ensemble des structures petite enfance

La vie en collectivité se déroule à un âge où les enfants sont particulièrement vulnérables, notamment sur le plan sanitaire. Le contexte environnemental joue un rôle fondamental dans leur développement et il est aujourd'hui admis que les expositions de l'enfant influent de façon déterminante sur l'état de santé à l'âge adulte.

Il y a 3 ans, le CCAS de la Ville de Nancy s'engageait au côté de l'association «Ecolo Crèche» dans une démarche de changement des pratiques au sein du Multi-accueil Jeanine Bodson afin de réduire notre impact environnemental, d'améliorer la qualité de vie des enfants et des professionnels et d'intégrer l'écologie dans l'éducation dès le plus jeune âge. En juin 2019, le Multi-accueil Jeanine Bodson a obtenu le label «**écolo crèche**».

Fort de cette expérience, le CCAS a souhaité élargir la réflexion sur l'ensemble de ses structures petite enfance avec notamment l'utilisation des produits de nettoyage éco labellisés, l'installation de potagers ou le développement du nettoyage à la vapeur.

En 2020, les actions prévues sont notamment : la mise en place d'un guide des bonnes pratiques regroupant les éco gestes à réaliser au sein de la crèche, utilisation d'eau ou de savon neutre pour le change, renouvellement progressif des jeux/jouets, utilisation de contenants alimentaires sans produit chimique...



### Passage de la totalité des crèches municipales en lait infantile biologique

Pour rappel, l'un des grands objectifs de la loi Agriculture et Alimentation promulguée en novembre 2018 est de « favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous ». Il est notamment préconisé d'atteindre un objectif de 50 % de produits durables ou labellisés d'ici 2022, avec un minimum de 20 % de produits bio dans les cantines scolaires.

Le CCAS de la Ville de Nancy à l'occasion du renouvellement de son marché de lait infantile a choisi de proposer du lait infantile bio pour la totalité de ses crèches (soit 2700 litres de lait par an).

### Qualité de l'air intérieur

Afin de se conformer à la réglementation, il a été décidé de prendre les dispositions suivantes :

- dans un premier temps, la réalisation de l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments (effectuée en mai 2019),
- dans un second temps, la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention qui comprend notamment : l'utilisation de matériaux à teneur réduite en COV (Composés Organiques Volatils) et des revêtements de sols EcoLabel européen lors des travaux de rénovation, l'achat de mobilier de norme « classe E1 » (faible teneur des matériaux en formaldéhyde), la poursuite de la mise en place du nettoyage à la vapeur, renouvellement progressif de la vaisselle en privilégiant la vaisselle en verre quand cela est possible.

Des sondes seront mises à disposition au sein des structures petite enfance afin d'inciter à une bonne aération des locaux, et d'avoir une idée des niveaux de pollution rencontrés. Ce sont des capteurs individuels qui analysent la teneur en CO<sub>2</sub> et en COV des locaux et qui peuvent permettre aux professionnels de réagir aux teneurs trop fortes en CO<sub>2</sub> par une aération plus fréquente.

### Plan d'investissement 2020 Risques climatiques canicule

Suite à la canicule de l'été 2019 et des températures enregistrées dans les bâtiments accueillant les enfants (entre 34 et 36 degrés dans certains espaces), une réflexion sera menée en 2020 pour définir des actions visant à limiter l'impact des périodes caniculaires sur le fonctionnement et l'accueil dans les établissements Petite Enfance. Un plan d'investissement dédié sera mis en œuvre incluant notamment l'étude pour le rafraîchissement de l'air (rafraîchissement d'une ou deux salles dans chaque structure, free cooling...) ou l'installation de brumisateurs de grande dimension dans les espaces extérieurs.

2700  
litres

de lait bio par an  
pour les crèches  
municipales

50

## ICI enfant en sécurité



### Mise en place des points relais sécurité à destination des enfants

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions à destination des familles, la Ville de Nancy et le CCAS ont lancé un nouveau dispositif novateur pour la prise en compte de la sécurité des plus jeunes : les Points Relais Sécurité. Il s'agit d'un réseau de partenaires qui prête secours aux enfants en situation de détresse, menacés ou se sentant en danger lors de leurs déplacements en ville. Les membres de ce dispositif s'engagent à téléphoner aux parents et/ou à avertir la police en cas de danger immédiat. Les lieux sont identifiés par un visuel unique (autocollant) signalant aux enfants la possibilité d'y trouver refuge.

Cette action novatrice, une première en France, s'inscrit dans la continuité des actions initiées dans le cadre du réseau « Ville Amie des Enfants » dont la Ville de Nancy est adhérente depuis 2003. Commerces, institutions et associations sont sollicités pour s'inscrire dans cette démarche. A ce jour 83 partenaires ont déjà adhéré. Une campagne de communication sera prévue en 2020 pour inscrire le dispositif et l'information des familles dans le temps.

### Aide à l'investissement à destination de structures associatives

Le CCAS de la Ville de Nancy a souhaité soutenir les structures associatives Petite Enfance par l'attribution de subvention d'investissement. Les subventions doivent concourir au financement d'un ou de plusieurs biens ayant le caractère d'une immobilisation pour l'association : achat de mobilier, de matériel pédagogique, matériel de puériculture, matériel informatique et mobilier de bureau. Pour être éligible, la structure associative petite enfance doit par ailleurs localiser l'activité concernée sur le territoire de la commune de Nancy et/ou proposer des places d'accueil aux familles nancéiennes. Le montant de l'aide correspond au maximum à 40 % du montant TTC des dépenses et ne pourra être supérieure à 1500€.

### Relocalisation de la halte-garderie TAMARIS et la création d'un espace SNOEZELEN

La halte-garderie est située actuellement au sein du centre commercial les Tamaris voué à une nouvelle définition dans le cadre du projet NPNRU sur le Plateau de Haye. La relocalisation de la halte-garderie est prévue dans les anciens locaux de la Caisse d'Epargne jouxtant le Multi-Accueil Bodson, avenue Pinchard. Ce projet prévoit, sur une surface de 270 m<sup>2</sup> composée d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, la création d'espaces de jeux, de vie et de repos pour l'accueil des enfants et d'un espace SNOEZELEN.

La salle SNOEZELEN est un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable. C'est un espace sensoriel à destination des enfants visant l'épanouissement et le bien-être de chacun. On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher. Cet aménagement est également au service de la relation entre l'adulte et l'enfant en offrant un moment privilégié.

### Semaine Petite Enfance

Chaque année, des activités gratuites sur un thème commun sont proposées aux familles nancéiennes. Parents et enfants se retrouvent autour des professionnels de la petite enfance afin de partager des expériences et se divertir lors de moments privilégiés. La semaine de la Petite enfance se déroulera en mai 2020.

### Développement d'ateliers à destination des enfants et de leurs parents

Le programme de sensibilisation à la santé bucco-dentaire à destination des enfants et de leurs parents s'est développé dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Lorraine - Faculté d'Odontologie. En 2020, de nouveaux cafés des parents seront proposés sur les thèmes de la santé bucco-dentaire et le développement psychomoteur des tout petits. Les rencontres seront animées par les étudiants de l'école dentaire et kinésithérapie dans le cadre du service sanitaire dans l'ensemble des structures petites enfance du CCAS. Des ateliers enfants-parents seront également proposés en 2020 sur les quartiers du Plateau de Haye et Saint Nicolas.

### Les seniors

Pour la population senior et les professionnels du secteur, l'année 2020 sera inévitablement marquée par la future loi relative au grand âge et à l'autonomie attendue pour le dernier trimestre 2019. Cette nouvelle réforme du secteur s'appuiera sur les résultats de la vaste concertation nationale « Grand âge et autonomie » qui s'est achevée en février 2019. La concertation a mobilisé 10 ateliers nationaux, 5 forums régionaux, une consultation citoyenne ayant recueilli plus de 1,7 million de votes pour 414 000 participants, 100 rencontres bilatérales et des groupes d'expression de personnes âgées, professionnels et aidants.

Sans attendre les évolutions à venir du secteur, la Ville et son CCAS poursuivent le travail engagé pour faire de Nancy une ville favorable au vieillissement, avec des services et des établissements inclusifs, ouverts aux riverains des quartiers qui répondent aux principaux enjeux actuels : « illectronisme », isolement social et culturel, transition écologique, précarisation...

### Inventer un nouvel espace

Au sein du Centre Germaine Marchal rue de Dieuze, l'espace laissé vacant est envisagé comme un lieu ouvert et innovant co-construit avec les habitants et les acteurs du quartier. Dédiées à la prévention et au bien-vieillir, les activités proposées correspondront aux attentes de celles et ceux qui le fréquenteront et qui contribueront à sa définition dans une démarche de design urbain, approche que l'on retrouve au cœur de la démarche Ville Amie des Aînés. La concertation avec les partenaires du secteur (Onpa, MJC Bazin, Universités, Ecoles...), les utilisateurs potentiels (seniors nancéiens) ainsi que de futurs utilisateurs (futurs retraités) sera le préalable méthodologique de ce projet.

L'espace est situé dans le quartier Rives de Meurthe à proximité de la ligne de tramway. Le bâtiment fera l'objet de travaux de rénovation au cours de l'année 2020 sur la base des éléments fournis dans le cadre de la concertation.

### Actions pour le « bien-vieillir » dans les quartiers

Les cinq résidences autonomie proposeront en 2020 diverses actions répondant aux objectifs de la prévention de la perte d'autonomie. Parmi les plus innovantes, le Pôle Seniors propose :

- Autour de l'activité physique : marche nordique (avec le service jeunesse et sports), gymnastique douce, danse en position assise...
- Autour du bien-être et de l'estime de soi : art-thérapie, musicothérapie, modelage des mains, yoga du rire...
- Initiation à Internet : ateliers de sensibilisation à l'utilisation des tablettes, jeux interactifs avec les tablettes...

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de moyens avec l'ONPA, le CCAS a souhaité développer à travers l'association deux actions de marche accompagnée « de balades en causerie » autour de ses résidences autonomie. Une première expérience concluante a déjà été menée (Rives de Meurthe). Deux nouveaux ateliers seront proposés au départ de deux résidences (Saint Pierre - René II et Boudonville).

## Affirmer l'attractivité des Résidences Autonomie

Les cinq Résidences Autonomie nancéiennes se distinguent par la qualité de leurs équipements et des services proposés. Les tarifs sociaux pratiqués favorisent l'accès à un habitat sécurisé pour les seniors dans un environnement où se multiplient les constructions de résidences-services aux tarifs élevés.

Pour autant, les attentes des seniors sont en constante évolution et les bâtiments doivent s'adapter constamment pour conserver leur attractivité. Plusieurs projets seront développés en 2020 :

- *Améliorer l'accessibilité et le confort des bâtiments* : un maître d'œuvre a été recruté en 2019 pour définir les améliorations à apporter aux bâtiments en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce projet prévoit notamment la rénovation complète des salles de bain des 43 appartements de la Résidence Autonomie Donop,
- *créer des appartements entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite* : ces 6 appartements compléteront l'offre actuelle et faciliteront l'accueil de personnes équipées d'aides techniques (fauteuils, déambulateur),
- *développement des appartements « nouvelle génération »* : des cuisines aménagées remplaceront progressivement les kitchenettes actuelles et de nouveaux rangements seront créés dans les appartements. A la suite d'une expérimentation concluante en 2018, de nouveaux appartements ont été aménagés en 2019 et de nouveaux seront programmés pour les années à venir,
- *poursuivre la domotisation* : le remplacement des serrures manuelles classiques des portes des bâtiments par des serrures électroniques participe au confort de vie et à la sécurisation dans l'établissement. Une première expérimentation a permis d'améliorer les produits aux contraintes et aux attentes des seniors. La généralisation aux autres structures sera poursuivie en 2020,
- *développer le WIFI* : la réglementation relative aux résidences autonomie impose l'accès à Internet pour tous les résidents. La municipalité a choisi d'étudier l'installation du WIFI dans les bâtiments, de façon à ce que chaque résident puisse se connecter librement depuis son appartement sans avoir à prendre de forfait auprès d'un opérateur. Ce projet participe à l'e-inclusion des personnes âgées.

## E-inclusion et accès aux droits

Depuis deux ans, des ateliers de sensibilisation à l'utilisation de tablettes numériques sont proposés dans les cinq Résidences Autonomie. Face au succès de ces ateliers et à la demande croissante du public, de nouvelles sessions seront organisées en 2020 en lien avec le prestataire du CCAS.

En parallèle, deux Résidences Autonomie seront équipées de bornes interactives d'accès à Internet. Elles seront accessibles aux résidents, ainsi qu'aux seniors riverains et permettront d'accéder à certains sites prédéfinis (CAF, CARSAT, mes-aides.gouv.fr, Nancy.fr...). Des sessions d'accès aux droits seront également organisées avec des agents sociaux.



## Résidences en transition écologique

La prise de conscience écologique des usagers des Résidences Autonomie est croissante comme l'atteste le succès rapide des composteurs partagés installés en 2018 ou l'attachement aux jardins des bâtiments. Des actions d'information et de sensibilisation sur diverses thématiques initiées en 2019 seront de nouveau proposées par l'ALEC en 2020.

En parallèle, des réflexions, inspirées notamment par le travail autour de la labellisation «éco-crèche» d'un établissement Petite Enfance du CCAS, se poursuivront et impacteront la politique d'achat ainsi que les fonctionnements actuels.



### Développement et bilan de la Carte Nancy Seniors

L'accès à la culture et aux loisirs pour les seniors constitue un levier important du bien-vieillir. L'année 2020 permettra un bilan annuel de la « Carte Nancy Seniors » proposée aux nancéiens de plus de 65 ans.

### Soutien financier aux EHPAD nancéiens

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des seniors nancéiens, le CCAS participe au fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à but non lucratif, afin de les aider à organiser des prestations d'activités musicales et de transport collectif au bénéfice de leurs résidents. Les subventions établies en fonction du nombre de lits sont versées aux établissements suivants : EHPAD Bénichou - EHPAD Saint Joseph - EHPAD Saint Rémy - EHPAD et Unité de Soins de Longue Durée Saint Charles et Unité de Soins de Longue Durée Stanislas.

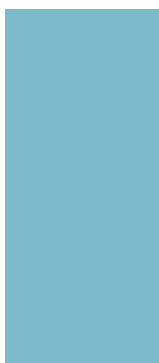
### L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Notre Maison

L'Ehpad Notre Maison a une capacité de 152 lits dont 28 places en Unité de Vie Protégée. L'établissement a également 3 chambres couples. Depuis son déménagement en 2018, Notre Maison propose aux résidents un cadre de vie adapté à leur longévité : des chambres de 22m<sup>2</sup> toutes dotées d'une salle d'eau, des espaces de vie spacieux. De plus, le bâtiment permet aux différentes équipes (soins, hôtellerie, administrative) de travailler dans des conditions optimisées.

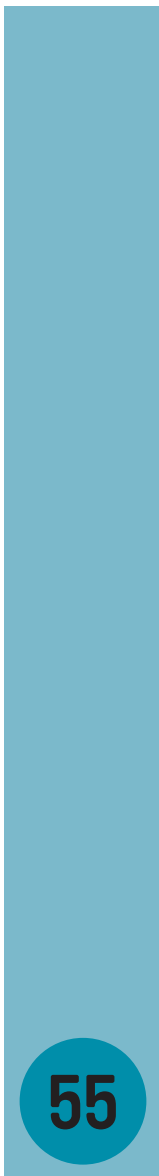
A l'instar des autres Ehpad, Notre Maison doit faire face à une tendance désormais avérée en France : l'entrée en institution apparaît comme la dernière étape du parcours de vie, lorsque les possibilités du maintien à domicile sont épuisées. Ainsi, Notre Maison accueille des résidents plus âgés entrant plus tardivement en institution caractérisés par un niveau de dépendance plus élevé. Les besoins des résidents sont donc accrus (soins techniques, nursing...).

Pour tenir compte de ces changements internes (augmentation de la capacité de l'établissement) et externes (modification profonde des profils des usagers), les effectifs globaux de l'Ehpad ont sensiblement augmenté depuis l'installation dans les nouveaux locaux. Ainsi, entre 2018 et 2019, les effectifs sont passés de 87 ETP à 92 ETP.





**15%**  
de produits bio  
servis dans  
les cantines



## Éducation

En 2020, la Ville de Nancy poursuivra la mise en œuvre des engagements de son Projet Éducatif Territorial reconduit pour la période 2018-2021. L'accent sera particulièrement porté par la collectivité sur la promotion d'une citoyenneté active, dès le plus jeune âge, ainsi que sur l'égalité d'accès aux dispositifs proposés par la collectivité pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, indépendamment de sa situation sociale ou de son établissement scolaire.

Un nouvel objectif de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique a été intégré au projet éducatif et de nouvelles actions seront menées notamment pour la restauration scolaire, mais aussi pour la mise aux normes des bâtiments scolaires.

C'est ainsi que la Ville de Nancy fait le choix de maintenir l'amplitude de ses services périscolaires et notamment de son accueil, ouvert dès 7 h 30 et qui prend fin à 18 h 30. De même, les activités périscolaires gratuites dont le volume a doublé en 2014 seront maintenues. La Ville de Nancy offre, par un riche panel d'activités périscolaires, un cadre propice à l'accès de chaque enfant à la culture, aux langues, aux sports et aux loisirs.



### La restauration scolaire plus respectueuse de l'environnement

Le service de restauration scolaire, largement ouvert aux familles grâce à une tarification adaptée à chaque foyer et à un cahier de charges exigeant, se poursuivra et les efforts qualitatifs seront amplifiés par rapport au contrat entré en vigueur le 1er janvier 2017 avec, dès septembre 2019, 15% de produits bio servis (pour 10% prévu au contrat), et 42% de produits locaux.

A compter de janvier 2020, 20% de produits bio seront servis dans les restaurants scolaires, du bio essentiellement local. En élaborant des partenariats solides avec des producteurs locaux, la Ville de Nancy contribue au développement et à la structuration de filières biologiques locales.

### Un nouveau conditionnement pour réchauffer les plats

La loi EGalim du 30 octobre 2018 prévoit l'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025. Sans attendre la promulgation de la loi, la Ville de Nancy a créé un groupe de travail, constitué de représentants de parents d'élèves, du prestataire de la restauration scolaire Sodexo, de chercheurs dans le domaine de la physico chimie (ENSAIA) dont une membre de l'ANSES, de l'Assistant au Maître d'Ouvrage et de la Ville de Nancy (élus, fonctionnaires et agents de restauration). Il s'est réuni à 3 reprises. Après études des différentes solutions, il a été décidé de remplacer les barquettes en plastique par des barquettes en cellulose biodégradables, dans le courant de cette année scolaire 2019-2020.

### La lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis plusieurs années, la Ville de Nancy lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de ses écoles primaires. Elle implique dans sa démarche la société Sodexo, prestataire du service de restauration collective, les agents de la Ville qui travaillent dans les restaurants scolaires mais aussi les enfants.

La mise en œuvre du projet s'est faite progressivement, et a d'abord porté sur l'amélioration de la qualité gustative et de la présentation des plats servis, sur l'adaptation des quantités servies aux besoins nutritionnels des enfants et également sur un travail sur le temps des repas avec la mise en place de mesures destinées à lutter contre le bruit notamment. Les enfants sont, eux aussi, impliqués dans la démarche. Des semaines de pesées de déchets seront organisées dans tous les restaurants scolaires de Nancy à 3 reprises pendant la prochaine année scolaire, afin de faire prendre conscience aux enfants de la quantité de nourriture jetée, et de créer un défi inter écoles sur la réduction du gaspillage.

### Un repas végétarien par semaine dès la rentrée de septembre 2019

Dans le respect de la réglementation, à partir de septembre 2019, un repas végétarien sera servi dans les restaurants scolaires une fois par semaine. Une action concrète pour réduire l'impact environnemental de la restauration scolaire.

### Des investissements importants pour les écoles

La politique éducative de la Ville de Nancy dépasse le simple cadre de l'aménagement et de l'entretien du patrimoine scolaire. Cependant, cette question reste centrale dans un contexte de transition écologique, d'exigence d'accessibilité et de confort pour accompagner toujours mieux les apprentissages des élèves.

Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy mènera en 2020, un niveau d'investissement conséquent dans les écoles. Des rénovations importantes seront ainsi réalisées dans les locaux scolaires dans le cadre d'un programme de rénovation qui concernera la moitié des établissements scolaires. Cet effort exceptionnel, orienté par les enjeux de la transition écologique, portera d'une part sur l'isolation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries...) et de la végétalisation de cours d'écoles mais aussi sur l'entretien des locaux : rénovation des salles de classe, des sanitaires, de restaurants scolaires.

La restructuration du groupe scolaire du Placieux a été lancée, avec la perspective de réunir, en un seul site, l'école maternelle et l'école élémentaire sur le site profondément reconfiguré de l'actuelle école élémentaire. Un concours d'architecture a été lancé pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire, 4 équipes d'architectes ont été désignées à l'été 2019 pour concourir, pour une désignation du lauréat début 2020. Ce groupe scolaire doté d'un nouveau bâtiment « passif », deviendra la première éco-école de Nancy.







## **L'informatique dans les écoles : des dotations d'équipements, des outils numériques (ENT) et des ateliers de sensibilisation**

### **Création d'un environnement numérique de travail (ENT) commun aux écoles de Nancy**

Suivi des devoirs, des résultats, des apprentissages, etc., l'ENT contribuera au rapprochement entre les familles et les écoles en favorisant l'implication des parents dans le suivi du travail des enfants, en leur fournissant une meilleure connaissance de la vie de l'établissement et en facilitant la communication avec l'équipe éducative. L'ENT des écoles de Nancy donnera également des renseignements sur les services périscolaires : restauration, activités et sera le support du nouveau passeport éducatif nancéien. Le déploiement s'est déroulé en octobre 2019.

### **Des ateliers d'éducation au numérique avec l'association e-enfance**

La Ville de Nancy a mis en place en octobre 2019, pour tous les élèves de CM1, des ateliers de sensibilisation aux dangers d'internet. Ils apprendront notamment les bons usages d'internet, à protéger leurs données personnelles, leurs mots de passe, leur vie privée et éviter les pièges de personnes malveillantes. Cette animation sera proposée en partenariat avec l'association e-enfance, qui a conçu un programme d'éducation au numérique intitulé, « Les Supers Héros du Net ».

## Cohésion sociale et santé

### Le pôle Accompagnement Social du CCAS

Dans le cadre du renforcement des démarches de soutien auprès des personnes fragilisées par des événements de vie, le pôle accompagnement social du CCAS de Nancy vise à améliorer la visibilité de la politique sociale déployée par la Ville de Nancy. En effet, tout nancéien, quels que soient ses revenus, en difficulté (sociale, économique, financière...) peut-être reçu, à sa demande, dans un des six points d'accueil CCAS, dont quatre sont positionnés en mairie de quartier. Un état des lieux de sa situation (droits, budget, respect des formalités) est alors réalisé avec une professionnelle. Des propositions d'orientation, d'accompagnement, de soutien dans des démarches ou de déblocage d'aide facultative spécifique lui sont formulées avec un objectif précis et convenu dont un calendrier de 3 mois minimum de suivi.

Les parcours ainsi mis en place intègrent différentes possibilités d'intervention : logement, mobilités pour l'accès à l'emploi, accès aux deux épiceries sociales, suivi administratif et budgétaire, accès aux droits de santé, intervention auprès de créanciers dispensateur d'énergie notamment.

La collaboration avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels en charge de l'aide à l'emploi sera renforcée par les conventions permettant une orientation et une prise en charge coordonnée et soutenue des demandeurs d'emploi suivis par le CCAS. Cette nouvelle organisation prévoit des aides financières pour la facilitation des mobilités des personnes en recherche d'emploi.

L'accès aux deux épiceries sociales peut-être proposé aux personnes dont le budget quotidien est très contraint voire complètement absorbé par le règlement de factures de chauffage, de coûts imprévus, de pannes d'électroménager, d'accidents de vie ou de reversement de trop perçus. Il leur permet de réduire leur montant hebdomadaire alimentaire tout en assurant une bonne alimentation du bénéficiaire et de sa famille, afin de dégager une marge de rééquilibrage budgétaire.

Ces temps d'échanges et d'accompagnement seront également l'opportunité de renforcer auprès des personnes fragilisées le déploiement de bonnes pratiques pour la transition écologique. Les actions menées devront permettre de faire comprendre à chacun et d'approfondir l'intérêt de l'allongement de la durée d'usage par le réemploi et la réparation ainsi que la consommation responsable et locale, y compris pour les énergies et les déplacements.

Dans cette optique, un jardin partagé va être créé sur le quartier d'Haussonville autour de l'épicerie sociale et en lien avec les partenaires du quartier (OMH, Centre Social Jolibois, conseil départemental...).

La participation des habitants se fera par la mise en place d'ateliers pédagogiques participatifs tout au long de l'année sur la conception du jardin, la fabrication d'hôtels à insectes avec des matériaux de récupération, de mangeoires et abris à oiseaux, semis repiquage et plantation des différents végétaux, conception et utilisation de produits naturels pour et dans le jardin (purin d'ortie, savon noir, piège à limace, marc de café...), entretien collectif du potager.



L'épicerie du Plateau porte également un jardin partagé dont 4 parcelles sont cultivées et fleuries depuis le printemps 2017. Les légumes qui y sont produits sont donnés aux bénéficiaires de l'épicerie qui apprennent à les cuisiner en ateliers collectifs organisés en partenariat avec la Banque Alimentaire.

Les projets du **pôle développement social** se déclinent à travers les axes prioritaires issus des objectifs stratégiques du projet de Ville.

## Conduite d'un grand projet solidaire

- Coordonner la démarche **Nancy Ville Amie des Ânés**, certifiée par le réseau national en juin 2019. La Ville de Nancy prolongera son engagement dans des valeurs qui portent sa politique de proximité en faveur des personnes âgées avec la mise en œuvre du plan d'actions 2020 :



> l'installation des bancs pour encourager et faciliter la marche, action n°47 «Nancy 2030 cap sur la Ville écologique»,

> le déploiement de la carte Nancy Seniors qui sera proposée à tous les nancéiens de plus de 65 ans, soit plus de 14 000 personnes. Un programme spécifique rythmera l'année 2020 avec pour objectif de proposer au plus grand nombre de seniors, des actions en faveur de leur maintien autonome et socialement actif à domicile,

> la pérennisation des «rencontres du bénévolat» qui, dans un format dynamique, organisent la mise en relation des associations et des seniors, futurs bénévoles. Au-delà du rapprochement de tous les volontaires, la Ville et son CCAS, en lien avec l'ONPA poursuivront leur programme de formation pour accompagner l'identification des besoins et des attentes de chacun des partenaires.



## S'inscrire dans la démarche de transition écologique

Le CCAS engage un programme d'actions qui encourage la démarche de transition écologique nancéienne.

En 2020, le CCAS développera des actions pour promouvoir les domaines incontournables de la transition auprès des agents ou auprès du public en situation difficile, alimentation raisonnée, prévention des déchets, sobriété énergétique et mobilité.

Pour répondre à l'objectif de ville positive, le CCAS encouragera les agents à favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement : information sur les trajets en transport en commun, valorisation des déplacements doux.

Pour tendre progressivement vers une ville saine, le CCAS initiera dans les quartiers prioritaires une action-formation sur les modes alimentaires facilitant la transition écologique.

Pour soutenir l'évolution d'une ville nature, le CCAS mutualisera les compétences des agents qui agissent déjà en faveur de la transition écologique. Les expériences de jardins partagés ou de cuisine pédagogique utilisant les invendus des épiceries sociales pourront être modélisés et proposés aux nancéiens.

## **Mémoire, Droits de l'Homme intégration et lutte contre les discriminations : Un engagement humaniste renouvelé**

La politique humaniste de la Ville de Nancy a pour ambition d'assurer la promotion du respect des Droits de l'Homme, de l'intégration, de la prise en compte du devoir de mémoire, afin de lutter contre toutes les formes de discrimination. Nancy œuvre également pour faciliter le dialogue entre les cultes, pour l'application de la laïcité et pour la solidarité internationale. Nancy Humaniste est au service de la population, du tissu associatif, mais aussi des agents de la Ville afin de rassembler les données relatives aux sujets traités, à étudier ses données et à proposer des solutions sous forme d'actions.

Autour du plan d'actions en 10 points mis en place sous l'égide de l'UNESCO, par la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations (ECCAR), dont Nancy assure une Vice-Présidence, la Ville poursuit son travail partenarial avec le tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, permettant d'assurer le vivre-ensemble sur notre territoire, dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines partagées.

Dans cet objectif, la Ville poursuivra en 2020 son travail en réseau avec plus de 100 partenaires issus du tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne. Elle soutiendra plusieurs dizaines de structures par le biais de subventions directes, maintiendra son calendrier annuel d'actions autour de dates symboliques, pérennisera le label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations ! » qui célébrera ses 10 ans d'existence et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Nancy réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire. Dans ce cadre, une plateforme d'échange « Nancy Inclusive » rappelant que chacun peut et doit trouver sa place sur le territoire nancéen sera lancée en 2020.

Nancy Inclusive, c'est l'affirmation, par l'action, que nous avons un devoir de poursuivre notre tradition de terre d'accueil en assurant la meilleure intégration possible à chacun, afin de lutter contre la radicalisation et de préserver le vivre-ensemble, dans le respect de la laïcité, des lois et des valeurs républicaines.

En 2020, la Ville commémorera le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération du Camp Nazi d'Auschwitz avec l'organisation d'une exposition de tableaux de l'artiste Philippe Ancel du 27 janvier au 13 février dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville.

## Jeunesse, sports et loisirs

### Jeunesse

Poursuivant son engagement au service de la « République des jeunes », la Ville de Nancy a renouvelé, pour une période de quatre années (2018-2021), ses conventions d'objectifs et de moyens avec les sept Maisons des Jeunes et de la Culture de son territoire. Elle a ainsi confirmé la solidité de son partenariat à la fois ancré et innovant, qui entend apporter des réponses nouvelles et adaptées aux besoins des habitants de Nancy et de la Métropole de trouver, en proximité, des lieux d'échange, de partage et d'épanouissement, tournés vers le dialogue, les projets et les loisirs. Ce partenariat qui perdure se traduira par un soutien au fonctionnement des MJC, à leur équipement et la mise à disposition de locaux. Sur plan patrimonial, la Ville de Nancy conduira un programme de rénovation des MJC par une modernisation de leurs locaux et un soutien accru à leur équipement. Ainsi, l'opération de rénovation de la MJC Lillebonne, conduite depuis 2014, sera poursuivie.

Le soutien de la Ville au mouvement associatif investi dans le champ de la jeunesse se traduira également par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet à plus de 50 associations. Ainsi, le partenariat avec les Centres sociaux et leurs associations d'utilisateurs sera poursuivi comme avec l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy tel le Buisson Ardent, Asae Francas ou le Club Saint-Nicolas, et demeurera, en cohérence avec l'exigence de transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux loisirs et à la culture. Les conventions de partenariat avec les Centres sociaux ont été renouvelées en 2019 pour une période triennale.

La part des 15-29 ans dans la population de la ville singularise notre cité à l'échelle nationale.

Avec 50980 étudiants, l'agglomération nancéienne est le deuxième pôle d'enseignement supérieur de la nouvelle Grande Région Est.

2<sup>ème</sup> aire urbaine française en termes de densité d'étudiants pour 10 habitants, la Ville de Nancy, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, compétente en matière d'enseignement supérieur, soutient activement les associations étudiantes qui œuvrent pour l'accueil et l'insertion dans la cité. Ce sera le cas pour les 24 heures de Stan, la Nocturne étudiante et Faim d'échanges notamment qui sont des rendez-vous fédérateurs de la vie étudiante.

Pour sa part, le Conseil Nancéen de la Jeunesse, renouvelé pour un 11<sup>ème</sup> mandat de 3 ans début 2019, poursuivra au cours de cette année la remise des Prix Nancy Jeunes, destinés à soutenir, par le biais de bourses, les projets portés par les jeunes nancéiens à l'échelle locale, comme régionale, nationale et internationale. Il poursuivra également sa sensibilisation aux valeurs républicaines et apportera son regard sur les projets de Ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement et de mémoire notamment.



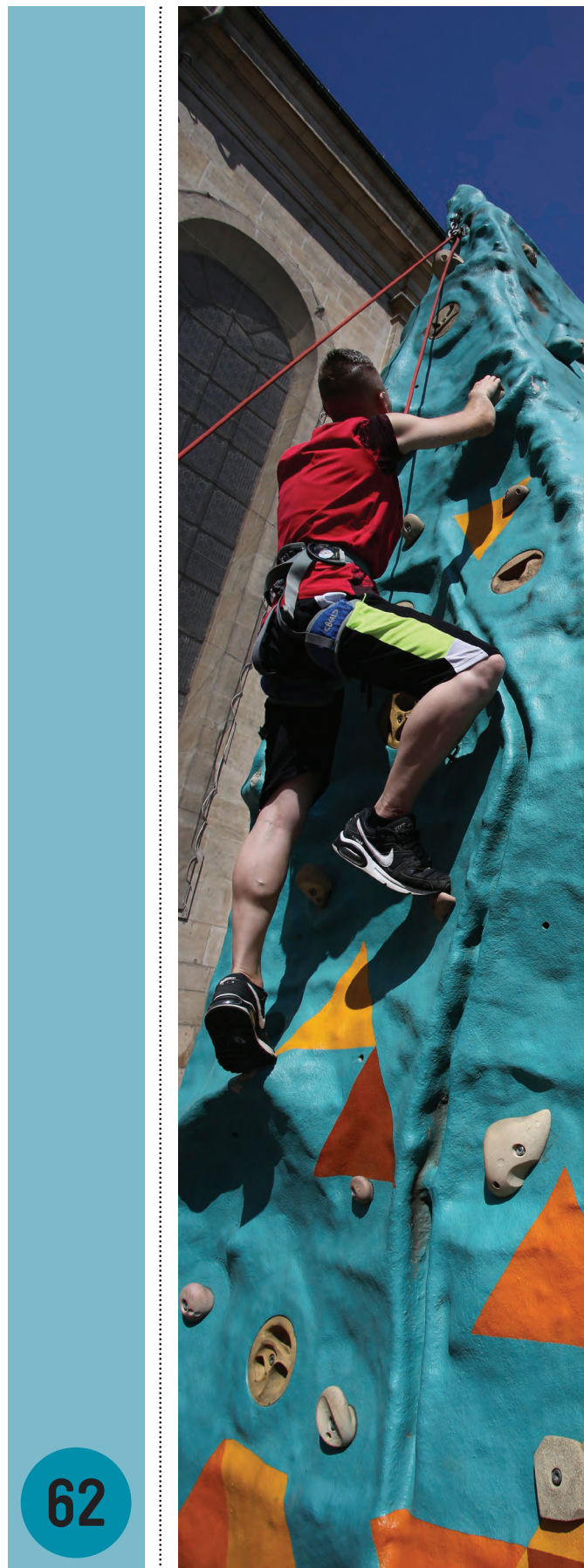
## Sports

L'année 2020 sera marquée par un nouvel effort notable sur la politique d'investissement avec la livraison d'un nouveau dojo en extension du gymnase du Placieux, le lancement des travaux relatifs à la réhabilitation complète du gymnase Bazin, des travaux de rénovation des couvertures aux gymnases Coubertin et Provençal, et des vestiaires du stade Victor.

La Ville de Nancy poursuivra son soutien au sport amateur. Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de gymnases et de stades, elle accompagnera ainsi les 170 associations représentants plus de 80 disciplines qui font la richesse de l'offre sportive amateur et de loisirs à Nancy.

Sur le plan de l'animation sportive, la Ville de Nancy diversifie ainsi le champ d'intervention de ses éducateurs sportifs au bénéfice de publics nouveaux. Grâce à la convention liant la Ville à son CCAS, deux éducateurs territoriaux accompagnent deux heures par semaine, sur deux sites différents, les seniors participants aux activités sportives organisées en partenariat avec le CCAS. Cette offre s'inscrit en complément du dispositif de soutien au sport en milieu scolaire qui concerne chaque année 3 000 élèves bénéficiant de l'intervention d'éducateurs sportifs municipaux ou bien encore des stages sportifs, et des activités périscolaires sportives proposés sur les temps extra et périscolaires. Le mercredi matin permettant à nouveau la pratique sportive, des Ecoles municipales de sports, permettront de pratiquer des activités sportives chaque mercredi sur un trimestre avec les éducateurs de la Ville.

En termes de soutien aux manifestations d'envergure, la Ville de Nancy apportera son concours à l'organisation, à l'échelle de l'agglomération, du Semi-marathon du Grand Nancy en mars 2020, au tournoi de rugby international en mai, Stanislas Seven, au Meeting d'Athlétisme Stanislas en juin, et aux courses de la Saint-Nicolas en décembre. Le soutien de la Ville se concentrera ainsi sur le soutien aux compétitions populaires ouvertes à tous, aux manifestations de proximité ou d'envergure proposées par les clubs et plus marginalement aux championnats professionnels.



## Gestion durable et responsable de l'administration

En modernisant les services publics de proximité avec une place toute particulière faite au numérique et à l'innovation, la Ville de Nancy vise une amélioration continue de son lien avec le citoyen tout en proposant un cadre professionnel adapté à ses agents.

### Les ressources humaines

2020 sera la première année pleine de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP<sup>[2]</sup>) désormais applicable aux fonctionnaires de l'État, du secteur hospitalier et des collectivités territoriales.

L'augmentation de 12,5% des primes les plus modestes en 2019 sera suivie en 2020 appliquée au 1<sup>er</sup> mars 2019 par une nouvelle hausse de 8%, conformément aux propositions faites aux organisations syndicales dans le cadre des négociations liées à la mise en œuvre du nouveau régime. C'est donc une valorisation de plus de 20% qui sera mise en œuvre pour le soutien des revenus les plus modestes.

Par ailleurs, l'augmentation de l'enveloppe de formation sera maintenue pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière.

### Modernisation de l'administration

L'année 2020 pleine sera la première année laquelle la feuille de route « Numérique responsable et inclusif » va s'appliquer.

Ainsi, à la demande de la Ville de Nancy, le nouvel appel d'offres matériels comprendra pour chaque catégorie de matériels (PC fixes, portables) une option numérique responsable avec la demande de respect de la norme EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques qui permet aux entreprises d'évaluer et de comparer des matériels informatiques - PC, portables, écrans - en fonction de leurs caractéristiques écologiques).

D'autres actions dans ce sens seront aussi engagées telles que l'inclusion dans tous les cahiers des charges applicatifs d'une clause « numérique responsable » ainsi qu'une poursuite du travail sur l'allongement de la durée de vie du matériel informatique avec un accent particulier sur les appareils dits en mobilité (smartphones, tablettes, PC portables). La poursuite de l'accompagnement de l'important programme de numérisation et de modernisation se poursuivra en examinant le développement du parc informatique via ce nouveau prisme. L'axe E-inclusion à la fois des usagers mais aussi des agents municipaux sera pris en compte dans l'ensemble des projets.

augmentation  
de  
**12,5%**  
des primes les  
plus modestes  
en 2019

En s'appuyant sur la réussite du recours aux services offerts par la SPL XDemat, un lancement expérimental de l'archivage électronique sera lancé à la Ville de Nancy début 2020. Cette expérimentation aura pour objectif principal de mettre en place des méthodes et des solutions qui pourront ensuite être mutualisées avec les autres entités de la métropole.

Côté applicatif, un travail important sera engagé sur l'utilisation élargie de la signature électronique.

Deux axes d'applications principaux :

- la dématérialisation du dossier de l'agent,
- une refonte du système de gestion des services techniques et patrimoine afin de s'aligner sur les outils utilisés par le Grand Nancy et la ville de Vandœuvre.

L'intégration de l'ensemble des outils de gestion de la relation usager sera poursuivie avec la mise en place d'un système multi canal totalement intégré.

### Capacité à innover dans le secteur public

En ce qui concerne l'innovation, la démarche [In]née va se diffuser dans l'ensemble des pôles. Cette méthode se décompose en 3 axes principaux :

- la sensibilisation de l'ensemble des agents municipaux à l'innovation,
- le travail autour de la Capacité à innover des différents acteurs des politiques publiques,
- la création et mise à disposition d'outils pour permettre aux différents services de développer des projets d'innovation.

### Des services au plus proche des citoyens

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.





## **À l'Hôtel de Ville et dans les Mairies de Quartier :**

Les activités du service sont en transformation notamment du fait de la dématérialisation des démarches mais également par les transferts de compétences décidés par l'État vers les communes comme l'instruction des PACS, la rectification des erreurs matérielles sur les actes d'état civil et l'instruction des demandes de changement de prénom. Ces évolutions amènent à adapter l'organisation du service et à veiller constamment à l'adéquation entre les compétences des agents et les missions à réaliser.

Ces missions se poursuivront naturellement en 2020 avec l'accueil croissant d'usagers issus d'autres communes notamment en raison de l'évolution des modalités d'instruction des cartes nationales d'identité selon une procédure désormais identique à celle des passeports biométriques.

Obligatoire pour les communes dotées d'une maternité à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018, notre commune a été une des premières villes de France à tester le dispositif COMEDEC (COMmunication des Échanges de Données de l'État Civil) dès l'été 2013. Depuis cette date, elle a définitivement intégré ce dispositif dans sa phase opérationnelle permettant de réduire l'impression de plusieurs milliers de courriers liés à la progression constante des demandes d'actes d'état civil.

Ce service poursuivra par ailleurs l'instruction de divers dossiers administratifs (attestation d'accueil, recensement citoyen, passeport), l'organisation d'un scrutin (élections municipales en 2020) et la collecte annuelle relative au recensement de la population. Ce dernier sera décomposé en deux parties en 2020 avec d'une part, le recensement des personnes sans abris et des habitations mobiles présentes sur la commune et d'autre part, le recensement traditionnel des Nancéiens, sous l'égide de l'INSEE.

La fréquentation de ces services est importante, avec plus de 100 000 usagers accueillis à l'Hôtel de Ville et près de 50 000 dans les quatre mairies de quartier.

## **Dans les cimetières de la commune**

Dans les deux nécropoles de la commune, est assurée la gestion de plus de 42 000 concessions funéraires et cinéraires ainsi que des columbariums et une espace du souvenir. En 2020, la Ville de Nancy poursuivra l'aménagement du cimetière du Sud et de Préville avec la rénovation des chaussées.

L'engagement de nos nécropoles dans la démarche du « zéro phyto » débuté dès 2018 avec la réalisation d'un diagnostic écologique et la définition d'un plan d'actions, se poursuivra en 2020 avec la mise en œuvre effective de la démarche et l'accompagnement du personnel dans la conduite du changement des pratiques professionnelles.

### Une Ville participative

Avec plus de 350 réunions ou rencontres organisées depuis le début du mandat, la participation à Nancy est un vécu quotidien. Les conseils citoyens ont poursuivi leur action avec conviction en 2019, jusqu'à leur mise en sommeil progressive en fin d'année.

Relais entre les habitants, les acteurs économiques, le monde associatif et la municipalité, ils ont contribué à l'animation de manifestations particulières, à la qualité du cadre de vie en priorisant les travaux de voirie ou les aménagements de sécurité, en participant ou organisant des opérations de sensibilisation sur la propreté (ramassage de déchets, mégots...).

Ils reprendront leur action à partir du printemps 2020, afin de poursuivre leur rôle de relais et de force de proposition pour améliorer la qualité de vie des Nancéiens.

### Soutenir la dynamique associative

Forte de plus de 700 associations, la Ville maintient plus que jamais son choix de faciliter leurs initiatives et de maintenir le niveau des crédits qui leurs sont destinés grâce au Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique permettant une prise en charge unifiée des demandes associatives. A la fois facilitateur des démarches dans un contexte d'exigence accrue de sécurisation des manifestations, le CRVA centralise également les demandes d'aide en matière de logistique et une aide importante en nature est ainsi apportée au monde associatif.

En 2019 s'est déroulée une nouvelle édition de la Fête des associations au parc de la Pépinière avec la participation de 200 associations. En 2020, le travail partenarial avec le réseau associatif se poursuivra, avec l'objectif de faciliter toujours davantage leurs actions en encourageant les échanges entre les responsables professionnels, les bénévoles et la municipalité.

Le Prix « Nancy citoyenne » de la Ville de Nancy qui récompense chaque année les projets exemplaires des associations présentes sur les territoires et valorise l'engagement bénévole des responsables associatifs en faveur du bien commun sera reconduit, avec deux catégories : le prix « Nancy citoyenne » et le prix du citoyen nancéen, ainsi que l'appel à projets associatifs en matière de transition écologique, qui vise à soutenir les associations qui accompagnent et incitent les Nancéiens à être acteurs de la transition écologique.

plus de  
**350**  
réunions ou  
rencontres  
organisées  
depuis 2014



[www.nancy.fr](http://www.nancy.fr)  
Nancy,